



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023**

**— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —**

Le lundi six novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures et quarante minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi trente et un octobre deux mille vingt-trois par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

**PRÉSENTS :**

Mme Béragère AÏCHOUN-BAPTISTE, M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Aïmane BASSIOUNI, M. Wilfried BETOURNE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Coralie DECLERCQ, Mme Mireille ESTIENNE, M. Stéphane FERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kais IDRISSE, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, M. Louis LEROY-WARNIER, Mme Marie-Pierre MARCHAND, Mme Mathilde MAULAT, Mme Caroline MILLET, M. Philippe MOINE, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Eric OFFREDO, M. Chang Hua PENG, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Juliette SABATIER, Mme Danièle SEIGNOT, M. Habib SHOUKRY, Mme Anne SOLEILHAVOUP, Mme Anne SOUYRIS, M. Serge TOKA, M. Daniel TRAN.

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : M Alexandre FLORENTIN ayant donné procuration à Mme Marie-Pierre MARCHAND

M. Vincent BOULET ayant donné procuration à M. Alexandre COURBAN

M. Jean-Baptiste OLIVIER ayant donné procuration à M. Habib SHOUKRY

M. Raymond LE ayant donné procuration à Mme Mireille ESTIENNE

Sans pouvoir : Mmes Nathalie LAVILLE, Béatrice PATRIE et Elisabeth STIBBE.

M. Jérôme COUMET quitte la séance lors de la mise en discussion et le vote de la délibération 13 2023 017.

Mme Béragère AÏCHOUN-BAPTISTE arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DLH 128.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DLH 128 et revient lors de la délibération 2023 DU 98.

M. Antoine GUILLOU arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DU 98.

Mme Anne SOUYRIS arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DU 143.

M. Christophe NAJDOVSKI arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DDCT 55.

M. Antoine GUILLOU quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DJS 26 et revient lors de la délibération 2023 DAC 504.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DAE 296 et revient lors de la délibération 2023 DSOL 109.

M. Aïmane BASSIOUNI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DU 151 et revient lors de la délibération 2023 DSOL 109.

Mme Johanne KOUASSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DAE 162 et revient lors de la délibération 2023 DSP 3.

M. Kais IDRISSE quitte la séance lors de la délibération 2023 DDCT 103 et revient lors de la délibération 2023 DASCO 107.

M. Christophe NAJDOVSKI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DSOL 146 et donne pouvoir à Mme Johanne KOUASSI.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Emmanuel COBLENCE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement.

#### **Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, je vous demande de prendre place.

Nous allons commencer notre Conseil d'arrondissement dans des temps évidemment difficiles et perturbés.

Nous allons commencer par désigner un secrétaire de séance. En l'occurrence, je vous propose qu'Emmanuel Coblence soit secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Qu'a voté Madame Raymond-Rossi ? Merci, Emmanuel Coblence est désigné secrétaire de séance.

Je dois vous annoncer aussi un certain nombre de pouvoirs que nous avons reçus, Alexandre Florentin à Marie-Pierre Marchand, Vincent Boulet à Alexandre Courban, Jean-Baptiste Olivier à Habib Shoukry et Raymond Le à Mireille Estienne. Je ne crois pas en avoir oubliés.

Nous allons commencer notre vrai Conseil, c'est pour cela que je vais quitter momentanément la salle pour adopter l'état spécial pour l'exercice 2024. Je laisse tout de suite la parole à Éric Offredo qui conduira les débats s'il y en a sur le sujet.

### Projets de délibérations propres

#### **13 2023 17 Adoption de l'état spécial du 13ème arrondissement pour l'exercice 2024.**

**Éric OFFREDO** : Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année, nous avons à adopter l'état spécial du 13<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2024. Chaque année, nous changeons l'exercice. Le montant des dotations pour le 13<sup>e</sup> arrondissement pour l'année prochaine, pour la dotation d'investissement, s'élève à 421 200 euros. Pour la dotation d'animation locale, 1 161 709 euros. Pour la dotation de gestion locale, 15 965 846 euros. Ce qui fait que nous avons un état spécial qui s'élève à 17 548 755 euros pour l'année 2024.

Je vais revenir un peu en détail sur chacune des lignes.

Sur la dotation d'investissement, nous avons une limite à 355 088 euros. La dotation d'investissement comprend les crédits mis à disposition des conseils de quartier, 8 264 euros par conseil, soit 66 112 euros au total. Le montant total est donc de 421 200 euros.

Sur la dotation d'animation locale, il y a une petite coquille. Si vous avez eu la curiosité de lire, si vous voulez retomber juste, sur les crédits d'animation locale et culturelle, il est indiqué que le montant est de 573 371 euros. Il n'est pas tout à fait de ce montant, mais de 577 371 euros, 4 000 euros de plus. Nous rajoutons les crédits des conseils de quartier, 3 306 euros par conseil et les crédits dédiés aux travaux d'urgence, 557 890 euros. Tout cela nous fait une somme totale pour la dotation d'animation locale de 1 161 709 euros.

Sur la dotation de gestion locale, qui permet de gérer les équipements dits équipements de proximité, nous avons adopté cette liste et nous l'actualisons à chaque fois. C'est pour cela que nous actualisons d'abord la liste avant de faire l'état spécial qui permet d'y mettre les différents crédits, ce qui est tout à fait logique. Là aussi, il y a une coquille assez importante, parce que je crois que le montant n'a pas été écrit en entier. Pour les espaces verts, il est indiqué que nous mettons 1 418 euros. Ce n'est pas tout à fait cela, mais 1 418 221 euros. La personne qui rédigeait cela devait être amoureuse à ce moment-là et pensait à autre chose, elle a oublié juste un rapport de 1 à 1 000. Ce n'est pas bien grave. Mais l'erreur est corrigée et nous arrivons à un montant total de 15 965 846 euros pour la dotation de gestion locale.

Voilà ce qu'il vous est demandé d'approuver dans l'adoption de l'état spécial.

Y a-t-il des interventions ? Non. Je sou mets donc à vos voix l'adoption de la délibération 13 17, l'adoption de l'état spécial du 13<sup>e</sup> arrondissement, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

**POUR : 31 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**L'ÉTAT SPÉCIAL DU 13<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Éric OFFREDO** : Nous pouvons reprendre l'ordre du jour. Prochaine délibération, c'était d'ailleurs la précédente. Nous sommes passés rapidement.

**13 2023 16 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 18 septembre 2023**

**M. LE MAIRE** : Pardon, je n'avais pas demandé vos avis sur l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 18 septembre dernier. Y a-t-il des corrections à apporter ? Je n'en vois pas, donc je vais le faire adopter. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Il est adopté.

**POUR : 32 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Projets de délibérations soumis pour avis**

**2023 DLH 128 Réalisation, 1 rue Henri Becque (13<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 92 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (2 070 000 euros)**

**M. LE MAIRE** : Toujours Éric Offredo, nous revenons plus largement au projet d'urbanisme. Nous commençons par la DLH 128 avec un beau programme de rénovation nécessaire lancé par Paris Habitat, rue Henri Becque.

**Éric OFFREDO** : Oui, merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une réalisation au 1, rue Henri Becque d'un programme de rénovation de 92 logements sociaux. Il s'agit d'une cité ancienne, de 1923, avec toutes les problématiques liées à ces cités HBM. Elles étaient ultra modernes à l'époque où elles ont été construites et ont vraiment besoin d'être rénovées.

Avec la difficulté, nous le rencontrons sur cet ensemble comme sur les autres ensembles de la même époque, de pouvoir rénover tout en gardant l'héritage architectural de ces bâtiments, des façades en briques, des pierres en meulière et qui doivent être préservées et mises en valeur en même temps que nous puissions faire la rénovation. L'idée est d'arriver à un gain d'émissions de gaz à effet de serre suivant les bâtiments. Il y a quatre bâtiments pour cet ensemble, entre 73 et 79 % de gains d'émissions à gaz à effet de serre, ce qui est assez important, et d'obtenir également la certification NF Habitat Profil Bas Carbone.

Pour cela, le programme de rénovation comprendra les travaux suivants : l'isolation thermique par l'extérieur sur les pignons aveugles, l'isolation thermique par l'intérieur des façades et des murs d'escaliers, c'est la problématique de pouvoir conserver la façade qui nous oblige à avoir une isolation thermique par l'intérieur. L'isolation des planchers bas, le remplacement de l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries extérieures, la pose d'occultations à tous les étages, le remplacement des portes palières, le passage au chauffage collectif par raccordement au réseau de chaleur urbaine, la création de colonnes de chauffage et d'eau chaude aux sanitaires et le remplacement des radiateurs, l'installation de robinets thermostatiques.

À ce sujet, nous avons un certain nombre de rénovations qui sont en cours aujourd'hui. Ces rénovations vont bouleverser, améliorer la vie des locataires. Mais ce n'est pas forcément simple parce que ce sont des interventions lourdes sur le bâtiment, mais également dans les appartements.

Nous veillons avec Paris Habitat à ce qu'il y ait une grande concertation et que cela soit fait avec les locataires pour que les programmes soient acceptés le mieux possible. Que cela veut-il dire pour chaque locataire ? Un gain en moyenne, suivant les bâtiments, entre 130 et 251 euros par an et par logement. Cela est neutre pour chaque locataire.

Le bailleur Paris Habitat sur ce projet s'engage dans un diagnostic de réemploi en faveur d'économies circulaires, ce qui est à noter. Cela permettra une restructuration des logements afin d'améliorer l'habitabilité, la remise à neuf des logements, l'adaptation au vieillissement d'une partie des logements.

Vous l'avez compris, il s'agit d'un programme très important. Nous l'attendons avec impatience. Il s'agit d'un programme de plus de 10 millions d'euros, 10 213 514 euros, sur lequel la Ville de Paris apportera une subvention de 2 070 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci, cela complètera, pour ce qui est de ce quartier, l'ensemble attendant et encore bien plus important de l'Amiral-Mouchez, juste à côté. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Shoukry.

**Habib SHOUKRI** : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaitais saluer cette rénovation qui, en effet, était nécessaire. D'ailleurs, l'an dernier, j'avais eu l'occasion de solliciter Madame Raymond-Rossi concernant un appartement où il pleuvait dans l'appartement quand il pleuvait à l'extérieur. Donc, c'est vraiment une excellente nouvelle.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup pour votre intervention. Pas d'autres demandes d'intervention ? Je vais la faire voter. La DLH 128, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

**POUR : 32 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2023 DLH 292 Subventions complémentaires (1 762 692 euros) accordées à 14 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de la RIVP</b>
--

**M. LE MAIRE** : Toujours Éric Offredo concernant un autre programme de rénovation plus modeste. Ce sont des subventions complémentaires sur 14 programmes, ce qui est plutôt technique.

**Éric OFFREDO** : Le montant est important, car ce sont des subventions complémentaires pour un montant de 1 762 692 euros accordé à 14 programmes de rénovation environnementale du parc social de la RIVP.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes concernés très à la marge pour une subvention complémentaire de 29 300 euros, sur la somme c'est assez modeste, pour le programme de rénovation environnementale de 20 logements sociaux situés aux 109, 111, rue de Patay. Nous avons déjà adopté, par la délibération 2022, DLH 205, ce programme de rénovation, il s'agit juste d'avoir une subvention complémentaire

**M. LE MAIRE** : Merci, des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je vais le faire voter. Je serai NPPV. DLH 292, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? NPPV pour ce qui me concerne, je suis au CA de la RIVP.

**POUR : 31 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV : 1 (M. COUMET)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DU 98 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31/12/2022**

**M. LE MAIRE** : DU 98, il s'agit de l'approbation annuelle des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement. Nous sommes concernés par la SEMAPA sur plusieurs traités de concession.

**Éric OFFREDO** : Approbation des comptes rendus annuels de traités de concession et également présentation du volet environnemental des comptes rendus annuels, une particularité parisienne, puisque nous avons eu cette démarche volontaire à la Ville de Paris depuis 2018, fixée par le Plan Climat, Air et Energie Parisien, de mettre en avant le bilan des actions environnementales.

Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, je vous le rappelle rapidement, mais vous le savez, nous sommes concernés par trois ZAC qui sont gérées par la SEMAPA : la ZAC Paris-Rive-Gauche, la ZAC Bédier-Oudiné et la ZAC Paul Bourget.

Sur les comptes, sur les points particuliers déjà à noter sur l'année 2022, sur la partie environnementale, concernant les bâtiments de logement, la construction d'immeubles en structure bois s'est poursuivie, avec notamment la mise en place pour le lot B1-A3 dans Paris-Rive-Gauche d'un approvisionnement de poutres en hêtre, B1-A3, ce n'est pas de la bataille navale, c'est de Bruneseau, pour vous resituer géographiquement, de poutres en hêtre qui proviennent de Normandie via la Seine. C'est assez vertueux, à la fois sur les matériaux et à la fois sur la façon de les amener jusque-là.

Toujours sur la ZAC Paris-Rive-Gauche, le projet d'aménagement aux alvéoles Watt à destination des arts circassiens. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ici. Il s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire qui est poussée avec la réutilisation d'éléments du Théâtre de la Ville notamment. C'était réceptionné en 2022.

La SEMAPA a poursuivi également son expérimentation quartier d'innovation urbaine avec notamment le déploiement des expérimentations Mobily Pod, etc. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler sur le quartier Paris-Rive-Gauche.

Enfin, le trophée BBKA 2022 Territoires bas carbone a été remis à la SEMAPA pour les projets urbains, notamment Paul Bourget, également Python-Duvernois, mais ce n'est pas dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, pas encore.

Sur les comptes, la deuxième partie de la délibération concerne l'approbation des comptes, je vous ferai grâce de toutes les délibérations qui ont créé les ZAC et qui les ont modifiées, notamment la ZAC Paris-Rive-Gauche, parce que la première délibération était en 1991. Les produits comptabilisés en 2022 pour la ZAC Paris-Rive-Gauche s'élèvent à environ 243 millions d'euros, qui correspondent à la cession de charges foncières sur des lots sur Masséna, sur Tolbiac, la station F. Les produits réalisés comprennent également le versement de la participation de la Ville de Paris au titre des alvéoles de la rue Watt, dont j'ai déjà parlé, et des produits de cession à la SNCF du tréfond sur le secteur Austerlitz, ainsi que certaines recettes sur le COT CALCIA et les parkings de commerce acquis en promotion immobilière.

Les charges réalisées en 2022 sont de l'ordre de 165,6 millions d'euros et concernent principalement les postes suivants : l'acquisition foncière, quatre actes d'acquisition en volume auprès de la SNCF, la couverture des voies ferrées, et les travaux de voirie, notamment sur la partie Bruneseau, mais également Austerlitz, et des charges immatérielles.

Au 31 décembre 2022, sur un total prévisionnel de charges de l'ordre de 4 545 000 000 d'euros, les charges réalisées par la SEMAPA s'élèvent à 3 634 700 000 euros d'euros et les produits à environ 3 565 000 000. Ce ne sont pas des sommes que j'ai l'habitude de manipuler tous les jours. Hebdomadairement, mais pas tous les jours. L'état prévisionnel actualisé au 31 décembre d'un montant de produits et de charges est

d'environ 4 545 000 000 d'euros, en augmentation de l'ordre de 117 millions d'euros par rapport à celui approuvé l'an dernier.

Les principales évolutions des produits concernent l'augmentation des cessions de charges foncières de bureaux et celles de cessions d'activités de commerces, ainsi que l'augmentation des produits des cessions des emprises publiques.

Les principales évolutions de charges concernent les dépenses foncières liées au complément de prix versé à la SNCF sur la partie A7-A8 et l'augmentation des dépenses de dépollution, des travaux de couverture de voies ferrées, de travaux de VRD.

Les participations de la Ville de Paris et de l'opération ZAC Paris-Rive-Gauche s'élèvent dans le présent compte rendu à environ 309 millions d'euros, dont 257 millions d'euros réalisés au 31 décembre 2022.

Je précise que tout cela est hors-tax. Si vous voulez, je vous le refais en TTC, mais nous allons éviter.

Pour la ZAC Bédier-Oudiné, cela va être beaucoup plus rapide, puisque l'avenant a été signé le 20 février 2020. Nous sommes au démarrage et les produits réalisés en 2022 sont sur des sommes beaucoup plus modestes, nous sommes sur 35 000 euros. Les charges réalisées en 2022 sont environ de 970 000 euros et concernent essentiellement des frais de société et d'études, d'honoraires généraux, nous débutons sur cette ZAC. Une légère augmentation de l'état prévisionnel de 400 000 euros, qui s'explique principalement par l'actualisation de la charge foncière du logement social.

Sur la ZAC Paul Bourget, enfin, les produits comptabilisés en 2022 s'élèvent à environ 40,7 millions d'euros, qui correspondent principalement à la cession de charges foncières de lots de bureaux et d'activités et du lot de logements étudiants. Les charges réalisées sont d'environ 1,4 million d'euros, concernant principalement des frais de démolition, de travaux d'aménagement et en application de l'article 31 du traité de concession, l'imputation au bilan de l'opération des frais de société.

En raison de l'évolution des produits et des charges constatées au 31 décembre, l'opération génère un excédent prévisionnel de l'ordre de 37,3 millions d'euros, en augmentation de 1,8 million d'euros par rapport à celui de l'an dernier. En application, je tiens à le préciser, parce que nous aurons l'occasion d'en reparler ultérieurement, j'imagine, en application de l'article 35 du traité de concession, la totalité de ce résultat excédentaire, s'il se confirme, ce qui est plutôt positif, sera reversée à la Ville de Paris. Le résultat définitif de l'opération ne sera connu qu'au moment de la procédure de reddition des comptes de l'opération qui interviendra lorsque l'aménageur aura arrêté l'ensemble des produits et des charges, pas pour tout de suite, nous nous en rapprochons, mais ce n'est pas encore pour tout de suite, et que le bilan final aura été certifié conforme aux comptes de la société par le commissaire aux comptes.

Je vous fais grâce du bilan financier des autres ZAC gérées par la SEMAPA, sinon, nous en aurons pour toute la soirée. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais vous demander d'approuver ces cracks, parce que cela s'appelle comme cela. DU 98, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Il y a un certain nombre de NPPV, Johanne Kouassi, moi-même, et Jean-Baptiste Olivier qui n'est pas là, je le dis par rapport au pouvoir, je propose qu'il soit spécifié NPPV.

Je ne voulais pas participer au débat avant le vote, mais je souhaite vous dire que les montants cumulés sur l'opération Paris-Rive-Gauche seront très conséquents. Nous sommes en milliards d'euros. Et les opérations d'aménagement, quand nous prendrons des décisions, peuvent avoir des conséquences assez lourdes. La décision que nous avons prise concernant Bruneseau, approuvée sur tous les bancs de ce Conseil, va avoir des conséquences importantes. Je voulais que vous le notiez. Ce n'est pas dramatique, mais lorsque nous prenons une décision publique importante, il faut savoir mesurer ses consignes budgétaires. Pour ce qui est des autres ZAC, vous avez vu que les choses étaient tenues, en tout cas sur le résultat de celle que nous allons livrer prochainement, c'est-à-dire celle de la Porte d'Italie.

**POUR : 28 (DONT 2 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 3 (MME ESTIENNE, M. SHOUKRY ET POUVOIR DE M. LE)**

**NPPV : 3 (MME KOUASSI, M. COUMET ET POUVOIR DE M. OLIVIER)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DU 143 Régularisation foncière et Cession de volumes dans l'ensemble immobilier 9 à 35 avenue Pierre de Coubertin (13<sup>e</sup>)**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DU 143, toujours Éric Offredo. Là, il s'agit d'une petite régularisation foncière.

**Éric OFFREDO :** Oui, une petite régularisation. Sur l'avenue Pierre de Coubertin, pour ceux qui ne voient pas où elle se situe, c'est l'avenue qui longe Charléty et qui mène du boulevard des Maréchaux jusqu'à la Porte de Gentilly. Il s'agit d'une cession après déclassement des parties de volume au 9-35, avenue Pierre de Coubertin. La Ville est propriétaire de ces volumes. Sur la parcelle cadastrée, section DG2, 6 et 12, et DF4, 5 et 7, la volumétrie de l'immeuble, qui est situé au 9-35, avenue Pierre de Coubertin, a été établie par acte notarié du 5 février 1993. Au sein de cet immeuble, la Ville de Paris est notamment propriétaire de quatre lots, accueillant des installations utiles au fonctionnement du stade Charléty et au parc de stationnement concédé à la SAEMES.

Le lot de volume 1 à usage de bureau appartient à la société Olympique Promotion SNC, et dans le cadre d'un permis de construire, délivré et devenu définitif, la société Arizona, qui mène pour le compte du propriétaire du lot 1 un programme de rénovation nommé Olympique, l'achèvement des travaux pour ce projet est prévu au premier trimestre 2024. Vous voyez où je veux en venir, en amont des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques.

Ce projet architectural prévoit une redéfinition de l'ensemble de la façade de l'ensemble immobilier et à cette occasion, l'accessibilité du local PC Sécurité, géré par la DJS, sera améliorée. Dans le cadre de ces travaux de rénovation, il a paru nécessaire de prévoir des empiètements mineurs entre les parties de volume appartenant aux propriétaires du lot 1 et ceux appartenant à la Ville de Paris pour permettre un nouveau positionnement de la façade et l'amélioration des accès, le déplacement d'une gaine de ventilation et la création d'une issue de secours.

La Société Olympique Promotion souhaite désormais, par souci de régularisation, acquérir ces lots propriété de la Ville de Paris. Les parties de volumes concernées n'étant plus utiles au fonctionnement des installations sportives et aux parcs de stationnement, elles peuvent être déclassées et transférées au propriétaire du lot de volume en cours de réhabilitation. Nous sommes sur des volumes modestes, puisque l'ensemble de ces quatre lots représente une emprise de 54,40 m<sup>2</sup>, ce qui n'est vraiment pas important, mais malgré tout, il faut passer par là. Un accord sur un prix de cession a été trouvé avec la société Arizona à hauteur de 225 000 euros hors taxes et hors droits, montant pour lequel le Service local du domaine de Paris a donné un avis favorable. Le Conseil du Patrimoine a également rendu un avis favorable sur cette décision.

Il est proposé, avec cette délibération, de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public des parties de lots de volume d'une superficie d'emprise d'environ 54,40 m<sup>2</sup> ; d'autoriser la cession de ces parties de volume à distraire des lots de volume dont la Ville de Paris est propriétaire ; d'autoriser en tant que de besoin la signature de l'ensemble des actes préparatoires et la signature des actes de vente ; d'autoriser la signature du nouvel acte descriptif de divisions en volume et d'autoriser le dépôt de toute autorisation d'urbanisme et la constitution de toute servitude éventuelle nécessaire à la réalisation de ce projet.



**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Ce sont des aménagements techniques nécessaires pour réaliser cette opération. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DU 143, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ? Je vous remercie.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**2023 DDCT 55 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100 000 euros) pour 7 associations**

**M. LE MAIRE** : Je laisse dorénavant la parole à Joanne Kouassi, nous allons commencer par la DDCT 55. Il s'agit du soutien aux familles monoparentales.

**Johanne KOUASSI** : Merci, Monsieur le Maire. Plus précisément, le réseau de soutien aux familles monoparentales situé dans les quartiers populaires, avec une subvention à l'échelle parisienne d'un montant de 100 000 euros pour cette association.

Si nous nous focalisons pour celle qui intervient dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'association ESPEREM, qui intervient sur le quartier Bédier-Boutroux et Chevaleret-Oudiné, avec un accompagnement global des familles monoparentales, il s'agit de travailler sur l'estime, la confiance de soi, des activités aussi plus divertissantes, du jardinage, des activités collectives, des ateliers théâtre, des sorties de la cuisine également, avec la possibilité aussi de mettre en place des accompagnements individuels d'emploi et de formation pour les mamans dans le cadre de ce parcours.

L'association ESPEREM, pour qui il est proposé de voter une subvention de 12 500 euros, a accompagné en 2022 35 femmes dans le projet qui s'appelle « 13 en lien ».

**M. LE MAIRE** : Merci. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DDCT 55, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DFPE 157 2023 DASCO - Subventions (163 650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges**

**M. LE MAIRE** : Toujours Johanne Kouassi et nous sommes toujours dans la délégation famille. Il s'agit de soutien pour le lien entre les familles et les équipes éducatives des écoles et des collèges.

**Johanne KOUASSI** : Exactement, avec une subvention globale à l'échelle parisienne d'un montant de 163 650 euros, mais pour conventionner 19 associations. Cela s'inscrit dans le projet éducatif de territoire, avec, depuis la crèche jusqu'au collège, la volonté de resserrer les liens entre les familles et l'école, en particulier pour les familles plus éloignées de l'institution et qui ont besoin de mieux en connaître le fonctionnement.

Ce programme est complet avec, dans le cadre de cette subvention, différents volets. Un volet lié à l'association Osez la médiation, pour un montant de 39 000 euros, qui intervient sur les dispositifs de collège, avec un dispositif qui s'appelle Paris Collège Famille, un dispositif qui est Super Paris Collège

Famille pour les collèves qui en ont le plus besoin, comme le collève Elsa Triolet dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Sont concernés également le collève Georges Sand et Gustave Flaubert pour le 13<sup>e</sup> arrondissement. Il y a également l'association franco-chinoise Pierre Ducerf qui intervient notamment dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et qui a pour objectif d'accompagner plus spécifiquement les familles d'origine chinoise dans les liens avec les institutions scolaires.

Il y a l'Entraide scolaire amicale qui intervient au collève Claude Monet. Enfin, la compagnie A l'Affût qui utilise le Théâtre Forum comme outil et qui intervient dans beaucoup de lieux dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, et beaucoup en partenariat avec d'autres acteurs associatifs en politique de la Ville, comme REPI 2000, le centre Paris Anim' également de la Poterne des Peupliers.

Il s'agit de deux projets qui accompagnent les familles, et menés par divers acteurs, et je vous encourage à voter cette belle subvention.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Joanne Kouassi. Pas de demandes d'intervention, je vais faire voter directement cette délibération que Joanne vous encourage à approuver, DFPE 157, qui vote pour ? Merci, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DFPE 172 Subvention complémentaire (600 000 euros) et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la partie de cette délégation concernant la petite enfance, toujours Joanne Kouassi avec la DFPE 172.

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit de l'association ABC Puériculture qui est une association gestionnaire avec qui la Ville travaille depuis de très nombreuses années, avec un fonctionnement extrêmement fluide avec les deux établissements situés dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, rue Regnault et rue Edmond-Flamand.

Comme différentes structures associatives au cours de ces derniers mois, ABC Puériculture rencontre des difficultés financières non pas liées à la gestion, mais au renchérissement à la fois des coûts liés aux ressources humaines et des coûts de fonctionnement.

Il est proposé de voter une subvention municipale complémentaire de 600 000 euros, 400 000 euros qui constituent une avance sur la subvention de 2024 et une aide exceptionnelle de 200 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Heureusement que la Ville de Paris est là. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DFPE 172 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Merci, c'est adopté.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DFPE 171 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DFPE 171, et c'est Emmanuel Coblenca qui la rapporte. Il s'agit de la Caisse des écoles et cela fait partie des actions enclenchées pour améliorer le lien crèche-école.

**Emmanuel COBLENCA** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Comme vous le savez, notre projet éducatif de territoire met très fortement l'accent sur la fluidité et la continuité des parcours pédagogiques pour les enfants, notre collègue, Johanne Kouassi, en parlait il y a un instant, de 0 à 16 ans. L'idée est de créer un continuum, et dans ce continuum, de pouvoir dresser des passerelles entre les différentes institutions pédagogiques et en particulier entre la petite enfance et l'école maternelle, et entre l'école élémentaire et le collège, par exemple.

Des actions sont mises en place par les structures de la petite enfance et par les écoles maternelles du secteur, des actions dites passerelles et qui permettent de pouvoir intégrer très progressivement en fin d'année scolaire un certain nombre d'enfants de grandes sections de crèche qui s'apprentent à faire quelques mois plus tard leur entrée à l'école maternelle. Leur sont proposées différentes activités, des visites de l'école, des activités artistiques avec des enfants déjà scolarisés, mais aussi la pause méridienne incluant la prise du déjeuner sur place et la prise du goûter sur place. Et nous savons qu'habituer les enfants à la manière dont sont pris ces repas à l'école est très important pour leur faciliter ensuite leur adaptation à partir du mois de septembre.

C'est tout naturellement pour soutenir ces actions que la Ville a souhaité que nous puissions établir une convention avec les caisses des écoles, en particulier celle de notre arrondissement pour pouvoir financer ces repas et ces goûters. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Comme je l'ai indiqué en introduction, cela sera un des gros sujets en cours et à venir d'améliorer ce lien entre les crèches et les écoles. Des dispositifs sont mis en œuvre. Je vais faire voter donc cette délibération DFPE 171, qui vote pour ? Merci, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV : 3 (MM. COUMET, GUILLOU ET OLIVIER)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DGGP 19 Signature avec la MGP de 5 conventions Plan Vélo Métropolitain : Hôpital 13è (400 000 euros), Malesherbes 8-9è (916 667 euros), Haussmann 8è (550 000 euros), Charenton 12è (266 667 euros), Belgrand 20è (216 667 euros))**

**M. LE MAIRE** : Je laisse la parole tout de suite à Antoine Guillou. Il s'agit du cofinancement par la MGP d'une piste cyclable et plus largement du Plan Vélo Métropolitain.

**Antoine GUILLOU** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération vise à permettre à la Maire de Paris de signer une convention avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'articulation entre le Plan Vélo Métropolitain et le Plan Vélo de la Ville de Paris avec à la clé pour la Ville une subvention et pour ce qui nous concerne, notamment dans le 13<sup>e</sup>, une subvention de 400 000 euros pour le projet de piste cyclable du boulevard de l'Hôpital, projet sur lequel - j'en profite, hasard du calendrier - je vous invite toutes et tous à venir assister à la réunion de concertation qui se tient demain à 19 h 00 à l'école Jenner, et qui permettra de dévoiler les plans envisagés pour ce projet.

Je profite pour le dire ici aussi, ce n'est pas seulement un projet de piste cyclable, puisqu'il permettra aussi la création d'un couloir de bus, je dévoile un peu pour ceux qui sont venus exprès ce soir, un couloir de bus sur le boulevard de l'Hôpital qui permettra, non seulement d'améliorer la régularité des bus sur le boulevard, mais aussi de faciliter l'accès des véhicules d'urgence à l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière. Mais il faut quand même venir demain pour voir quelle largeur fait tout cela et à quoi cela ressemble sur tout le linéaire du boulevard de l'Hôpital qui est fort long, ce qui justifie fort bien une subvention de 400 000 euros !

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Antoine Guillou. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je vais faire voter la délibération DGGP 19. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

### **2023 DTEC 45 Avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un vertiport sur la Seine à Paris, quai d'Austerlitz (13<sup>e</sup>)**

**M. LE MAIRE** : Toujours Antoine Guillou, cette fois-ci, la DTEC 45. Décidément, on invente des noms aux directions de la Ville tous les jours. Il s'agit d'une demande d'avis à la Ville de Paris concernant une demande d'autorisation d'un vertiport. Antoine Guillou va vous expliquer ce qu'est ce vertiport.

**Antoine GUILLOU** : Je vous remercie de me laisser la description de ce vertiport. Aéroports de Paris propose, et j'en viendrai ensuite à l'avis que proposent de rendre les services de la Ville, en tout cas auquel du côté de l'exécutif du 13<sup>e</sup> nous souscrivons.

Aéroport de Paris propose de créer une plateforme expérimentale de décollage et d'atterrissage, d'où le terme de vertiport, j'imagine, au niveau du quai d'Austerlitz pour permettre le décollage et l'atterrissage de petits hélicoptères qui auraient vocation à assurer du transport de passagers pour éventuellement permettre de relier d'autres héliports parisiens.

En quelques mots, nous voyons les difficultés qui se posent avec ce type de projet. Il y a certain nombre de sujets liés à l'installation de la plateforme de décollage et d'atterrissage elle-même, ce qui pose déjà un certain nombre de questions d'impact environnemental sur lesquelles le porteur de projet s'est concentré dans son étude d'impact environnemental, mais cela pose d'autres questions peut-être encore plus importantes sur l'impact de ces véhicules sur de nombreux aspects.

Sur le bruit en premier lieu, à la fois le bruit pour les humains, puisqu'il y a beaucoup de riverains à la fois proches des lieux d'atterrissage et de décollage, mais aussi beaucoup de Parisiennes et Parisiens proches des itinéraires empruntés par ces petits hélicoptères, à la fois le long de la Seine et le long du périphérique. Nous avons potentiellement beaucoup d'impact de bruit, puisque, selon les éléments présentés dans la délibération, cela pourrait revenir à multiplier par un facteur 100 le nombre de vols d'hélicoptères sur ces trajets, par rapport à la situation actuelle où ils sont relativement peu nombreux, fort heureusement, et réservés notamment aux cas d'urgence. Nous aurions potentiellement de très forts impacts en termes de bruit qui ne sont pas documentés suffisamment par Aéroport de Paris, le soumissionnaire.

Des impacts également en termes de pollution et d'émissions de CO2 qui sont peu documentés par le soumissionnaire.

Il y a encore d'autres éléments que je vous laisserai découvrir dans la délibération, je ne veux pas être trop long. Mais permettez-moi d'ajouter un élément qui n'est pas un élément environnemental stricto sensu : nous pouvons nous interroger sur l'opportunité de mettre des investissements aussi conséquents dans un

mode de transport qui ne va profiter qu'à très peu de monde et à des passagers plutôt très aisés au moment où le réseau de transport parisien et francilien en général aurait besoin d'investissements beaucoup plus importants, comme nous avons pu le voir ces derniers mois.

L'avis de la Ville se concentre, ce qui est bien normal, sur les impacts environnementaux, puisque c'est l'avis demandé à la Ville de Paris. L'avis tel qu'il est proposé de le donner dans la délibération est négatif pour les raisons de pollution et d'impact environnemental que j'ai évoquées, et j'évoquais les humains, mais il y a aussi la question de la biodiversité, à la fois au niveau de la plateforme et au niveau du bruit. J'y ajoute cette considération sur la priorisation, des investissements dans les transports franciliens. Nous ne semblons pas être exactement sur le projet prioritaire que nous souhaiterions.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Marie-Pierre Marchand. Après, Monsieur Shoukry, après, Jean-Noël Aqua. Dans l'ordre, Marie-Pierre Marchand.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Le groupe écologiste vote pour un avis défavorable pour toutes les raisons qui ont été expliquées au niveau environnemental. Cela fait très science-fiction, mais nous avons vraiment besoin d'autre chose. Cela est vraiment un mode de transport pour des happy fews pour ne pas être pris dans les embouteillages. Il y a d'autres choses à régler. Il faudra être très vigilants au-delà de cet avis pour bien informer la population et faire monter un mouvement de refus de ce vertiport.

**Habib SHOUKRY** : Notre groupe votera dans le sens de la mairie, c'est-à-dire pour un avis négatif.

Néanmoins, à titre personnel, je souhaitais dire que je vous rejoignais sur le fait que cela allait être un usage pour les personnes très fortunées, puisqu'il n'y a qu'un siège, donc cela signifie de forts coûts de transport. Quand je vois qu'il y a des braquages sur l'A1 de personnes qui transportent plusieurs millions d'euros, parce que nous avons un problème de sécurité, que sur les bubble boats, sur les taxis boats, sur la Seine, nous n'avons pas su faire preuve de la capacité d'accueillir l'innovation et que l'innovation va ailleurs. Quand je vois qu'il peut y avoir un sujet, par exemple, sur le transport d'organes, puisqu'aujourd'hui, nous avons des hélicoptères qui vont à La Pitié-Salpêtrière et que, demain, nous pourrions tout à fait avoir ces appareils qui font moins de nuisances qu'un hélicoptère. Il est dommage de risquer de passer à côté de l'innovation et que l'innovation va se faire ailleurs, et que, dans 10 ans, nous y viendrons. Mais nous voterons avec vous l'avis négatif.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Shoukry. Jean-Noël Aqua, puis j'ajouterai quelques mots.

**Jean-Noël AQUA** : Nous voterons aussi contre ce projet. Cela est un peu hallucinant, excusez-moi, encore une fois, je vais raconter ma journée, très rapidement, mais j'étais dans une réunion du CNRS, où nous étions en train de nous poser la question de fermer certaines recherches fondamentales, parce qu'elles consomment trop de CO2. Puis le soir, enfin, j'avais lu avant quand même la délibération, mais nous délibérons sur savoir si des gens pourront prendre un hélicoptère pour se déplacer tout seuls, avoir un mode de transport. Cela est complètement surréaliste.

Nous sommes dans deux mondes différents. Or, la lutte contre le réchauffement climatique suppose que nous faisons du collectif, du commun, que nous construisons une culture collective. Comment les populations peuvent-elles comprendre que l'on va interdire certains véhicules et nous sommes favorables aussi à l'interdiction de certains véhicules polluants, quand certains ultra riches vont pouvoir se permettre ce genre de mobilité ultra polluante ?

Dans la délibération, il y a un facteur 45, entre les 180 grammes équivalents carbone estimés de ce petit hélicoptère versus le métro, par exemple. Cela est aussi un facteur 4 par rapport à la voiture thermique, qui, elle aussi, est loin d'être vertueuse.

Dans le moment, nous ne pouvons pas accepter que des gens manifestement et ouvertement négligent complètement le moindre effort et voire en rajoutent une couche dans le "je pollue encore un peu plus".

Il y a la question du bruit qui est une vraie pollution et qui touche en particulier les catégories populaires sur des maladies cardiovasculaires, sur le développement des enfants, etc. Le bruit est loin d'être une pollution prise suffisamment à la hauteur, de mon point de vue, même si la Ville fait de gros efforts.

Le dernier point est la question de la sécurité, car les ultra-riches visiblement aiment l'hélicoptère, mais si l'on regarde dans les deux ou trois dernières années, il y a eu énormément d'accidents, avec un certain nombre de personnes de la « haute » qui sont mortes dans les accidents d'hélicoptère. En matière de sécurité, si nous voulons en parler, ce serait même rendre service à ces populations que de leur interdire un mode de transport très dangereux.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je ne redirai pas ce que vous avez parfaitement dit les uns et les autres, je ferai simplement quelques remarques.

Dans le 13<sup>e</sup>, nous avons l'habitude, de manière générale, de soutenir beaucoup les innovations sous des formes très différentes, pas uniquement des innovations technologiques mais aussi des innovations sociales. Lorsqu'Aéroport de Paris m'avait présenté ce projet, j'étais très dubitatif pour les raisons que vous avez énoncées.

Je vais faire suite à une remarque de M. Shoukry. Cette innovation pourra trouver sans doute des destinations intéressantes, pour le plus grand nombre. Je m'explique, cet hélicoptère marchera à l'électrique, c'est déjà pas mal, et il devrait faire beaucoup moins de bruit qu'un vrai hélicoptère.

En revanche, si c'est pour multiplier les taxis volants, cela sera désagréable pour tout le monde. Si c'est pour remplacer les hélicoptères qui desservent notamment La Pitié, puisque vous l'avez citée, cela sera sans doute très favorable. Mais c'est la nécessité de réglementer les innovations. Une innovation pour l'innovation n'a aucun intérêt. Il faut les encadrer, regarder ce qui marche, ce qui ne marche pas. Ensuite, trouver les bonnes destinations. En l'occurrence, je ne suis pas certain qu'une ligne de taxis volants soit une bonne destination sur ce sujet. Cela n'empêchera sans doute pas l'État de décider de le faire contre notre avis, nous verrons bien. Il y aura peut-être des hélicoptères volants électriques qui fonctionneront pendant la durée des Jeux olympiques, je n'en sais rien à ce stade. Il s'agit d'un avis préalable. Je constate qu'une autorité environnementale a déjà fait part de ses grandes interrogations sur ce plan. Ensuite, nous verrons ce que cela donne.

Mais encore une fois, je l'ai déjà dit devant ce Conseil, un des grands sujets politiques de ces prochaines années, cela va être de donner ou pas la possibilité aux métropoles, aux municipalités de réglementer un certain nombre de sujets, et nous passerions à côté d'une erreur démocratique si nous n'accompagnons pas une telle évolution. Comme les évolutions technologiques vont très vite, si nous attendons à chaque fois une législation nouvelle en face de chaque évolution technologique, nous n'allons pas nous en sortir. Ce serait soit à la métropole, soit à la Ville de Paris de réglementer l'utilisation de tels engins.

Une fois que j'ai dit cela, je vais soumettre à la délibération à vos suffrages, avec un avis négatif qui est proposé pour la Ville de Paris, mais j'ai compris que cela faisait l'unanimité sur les bancs de ce Conseil.

DTEC 45, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Merci. Elle est adoptée à l'unanimité.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DVD 51 Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15e,14e,13e,12e,20e,19e,18e,17e,16e). Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Île-de-France Mobilités**

**M. LE MAIRE** : Nous continuons toujours avec Antoine Guillou sur la délégation transport. Il s'agit du tram T3 qui nous concerne indirectement.

**Antoine GUILLOU** : Merci Monsieur le Maire. Oui, cela nous concerne indirectement, puisque nous l'avons déjà, mais pour les arrondissements qui n'ont pas notre chance, il y a lieu de mettre en ordre, je dirais, les conventions d'occupation du domaine public qui lient la Ville de Paris et Île-de-France Mobilités, puisque le tram est opéré par Île-de-France Mobilités, une fois qu'il a été construit. En revanche, il est sur le domaine public de la Ville de Paris et les relations entre la Ville de Paris et Île-de-France Mobilités sont régies par une convention d'occupation du domaine public. Il y en a même plusieurs. C'est le fruit de l'histoire du tram. À chacun des différents tronçons, des conventions successives géographiquement d'occupation du domaine public ont été signées entre la Ville de Paris et Île-de-France Mobilités. À l'occasion de la mise en œuvre du dernier tronçon dernier pour l'instant, il restera encore potentiellement un tronçon supplémentaire pour boucler la boucle en tout cas pour le tronçon qui va aller jusqu'à la porte Dauphine et qui devrait être opérationnel au printemps prochain.

Il y a lieu de signer une nouvelle convention entre la Ville de Paris et Île-de-France Mobilités. Afin de faire un peu de simplification administrative au passage, cette convention couvrira l'ensemble du linéaire du tram et remplacera toutes les conventions précédentes.

**M. LE MAIRE** : Cela est tant mieux. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DVD 51, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DLH 287 Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat**

**M. LE MAIRE** : Je laisse tout de suite la parole à Marie-José Raymond-Rossi pour la DLH 287. Il s'agit de la reconduction d'une convention avec l'AP-HP.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la crise du recrutement dans la fonction publique hospitalière a conduit à la fermeture de lits et de services dans les hôpitaux publics parisiens.

La crise sanitaire a quant à elle montré à tous qu'il était primordial que les personnels de santé puissent être logés à Paris au plus près de leur lieu de travail et de leurs patients. Aujourd'hui, nous sommes face à un défi collectif qui doit nous conduire à renforcer l'attractivité des hôpitaux publics. Tous les leviers doivent donc être activés afin de recruter et de fidéliser les agents, notamment le corps des infirmiers.

Comme vous le savez, le coût de la vie et du logement, en particulier à Paris, est un frein important pour les professionnels de santé qui voudraient rejoindre l'AP-HP, ainsi que pour ceux qui y travaillent déjà. Le logement est donc un levier majeur. Il nous faut l'actionner sans attendre. La Ville de Paris doit aujourd'hui poursuivre l'engagement pris en 2017 en accompagnant et en favorisant l'accès du logement au personnel soignant. Nous sommes convaincus que cette volonté forte contribuera indirectement à l'objectif de rouvrir des centaines de lits au sein des hôpitaux publics parisiens.

La convention qui vous est présentée aujourd'hui lie la Ville de Paris à l'AP-HP et Paris Habitat. Elle prévoit la mise à disposition en droit unique de 500 logements du patrimoine de Paris Habitat, prélevés sur le contingent de la Ville de Paris, pour une durée de cinq ans. Ces logements relèveront du contingent de la Maire de Paris, comme je l'ai dit, mais aussi du contingent des maires d'arrondissement volontaires.

L'AP-HP devra désigner pour chaque logement au moins trois agents demandeurs de logement social. Les désignations se feront dans le respect du Code de la construction et de l'habitat, de la Convention d'attribution parisienne et de la cotation.

Un bilan des mises à disposition des logements et du nombre d'agents de l'AP-HP effectivement logés se fera régulièrement entre les trois partenaires.

Pour finir, cette convention tripartite permettra également de rassurer les locataires des résidences AP-HP sous baux emphytéotiques. En effet, l'AP-HP s'engage en retour à prolonger les baux emphytéotiques de tous ces ensembles immobiliers parisiens conventionnés lui appartenant et arrivant à échéance pendant la durée de ladite convention. Cela garantira ainsi le maintien pérenne de ces résidences dans le parc social. Ces ensembles seront donc éligibles aux aides mises en place par la Ville de Paris en matière de rénovation, notamment énergétique. Je dois préciser que, pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, étaient concernées les résidences de la rue Clisson, gérées par la RIVP, et celles du boulevard Vincent-Auriol, gérées par Elogie-Siemp.

Comme vous le savez, Jérôme Coumet et moi-même, nous nous sommes énormément mobilisés pour le logement des salariés clés, notamment des soignants de l'AP-HP. Aujourd'hui, nous souhaitons donc réaffirmer notre engagement en participant, à notre échelle, à cet effort collectif.

Je vous remercie de bien vouloir acter le principe d'une mobilisation au profit de l'AP-HP de 500 logements en droit unique du contingent de la Ville de Paris relevant tant du contingent de la Maire que de celui des maires d'arrondissements volontaires, d'approuver la convention relative à la délégation AP-HP de droit unique sur des logements de la Ville de Paris relevant du patrimoine de Paris Habitat, et d'autoriser la Maire de Paris à signer cette convention avec l'AP-HP et Paris Habitat. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup, Marie-José Raymond-Ross. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Comme l'a dit Marie-José, nous allons continuer à nous mobiliser pour accompagner les salariés essentiels. Nous ne parlons pas que des soignants, mais bien plus largement que cela. Il faudra une révision, notamment des attributions du contingent préfectoral, pour revenir à un certain nombre d'attributions en direction des fonctionnaires, ce qui a été totalement abandonné ces dernières années, et qui est une erreur lourde.

Je fais voter la DLH 287. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ? Je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DJS 26 Transformations Olympiques - Subventions 300 000 euros et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »**

**M. LE MAIRE :** Je laisse tout de suite la parole à Aïmane Bassiouni. Il s'agit de la DJS 26 et des transformations olympiques auxquelles nous avons dorénavant l'habitude.



**Aïmane BASSIOUNI** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. La mairie du 13<sup>e</sup> et la Ville de Paris soutiennent activement les associations et clubs œuvrant dans le développement du sport féminin. Nous l'avons déjà évoqué ici même en Conseil, nos clubs sont particulièrement engagés sur ce sujet. Cette délibération apportera un soutien financier à ces associations du 13<sup>e</sup> qui ont pour vocation de proposer des séances hebdomadaires de sport gratuites sur l'espace public et notamment nos terrains d'éducation physique.

Il est ainsi proposé d'attribuer 10 000 euros à la Domrémy Basket 13, 3 500 euros à la Maison 13 solidaire et 14 000 euros pour le PUC.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je vais la faire tout de suite voter. DJS 26, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2023 DJS 28 Transformations Olympiques - Subventions 150 000 euros et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior "</b>
--

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Délibération suivante, toujours Aïmane Bassiouni, la DJS 28. Cela concerne plus particulièrement le sport senior.

**Aïmane BASSIOUNI** : Tout à fait, merci beaucoup. Il s'agit du même dispositif, les transformations olympiques. Cette fois-ci, pour le sport senior en plein air, un appel à projets qui propose de soutenir nos acteurs locaux qui proposent chacun des séances aussi hebdomadaires pour ce public.

Je vous propose de subventionner les associations suivantes. Le Paris Université Club à hauteur de 11 000 euros pour deux séances hebdomadaires de gym douce au parc de la Cité-U et qui travaille en lien avec le CASVP pour proposer du sport à ses usagers. 10 000 euros pour la Domrémy Basket 13 qui proposera trois séances par semaine au gymnase Stadium. L'Aquilone, une fameuse association de danse contemporaine qui agit dans les 13<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements et qui proposera ses séances au jardin Charles Trenet, 2800 euros. Le Paris 13 Tennis de table qui propose des séances de tennis de table en plein air au parc de Choisy et qui rencontre là aussi un beau succès et trouve bien son public. Je vous propose de soutenir ce club à 7 000 euros. Pour finir, le club de pétanque Au-devant de la boule, une formidable association très engagée et qui proposera du sport santé auprès du public senior au sein du terrain de pétanque, situé en face du parc Kellermann et précisément derrière le cimetière de Gentilly.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention DJS 28 ? Je n'en vois pas, je vais la présenter à vos suffrages. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DJS 119 Transformations Olympiques – Subventions de 63 000 euros et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paraccueillants »**

**M. LE MAIRE** : Je laisse à nouveau la parole à Aïmane Bassiouni avec la DJS 119, la dernière de cette série de subventions. Il va vous la présenter immédiatement.

**Aïmane BASSOUINI** : Merci, Monsieur le Maire, à nouveau. Toujours dans le cadre des transformations olympiques, il s'agit de soutenir nos clubs qui s'investissent et innovent pour accueillir tous les publics, notamment les personnes en situation de handicap, qu'ils soient moteurs ou psychiques, et proposent des séances de travail. Je vous propose de les soutenir, ils réalisent un travail formidable, nous avons pu le constater au cours d'une visite avec vous, Monsieur le Maire, au sein du Gymnase Stadium pour le Judo Club Baudricourt. Le club fait partie à nouveau des lauréats cette année, il s'agirait de le subventionner à hauteur de 3 000 euros, le RSI, club de Roller Squad Institut, à hauteur de 3 000 euros, les Associations Réunies de Paulin Enfert, 3 000 euros, le Paris Université Handisport, 3 000 euros et enfin le Paris Université Club Volley Assis, à hauteur de 3 000 euros. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette dernière délibération sport ? Je n'en vois pas. DJS 119 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAE 296 AAP Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400 000 euros) et conventions avec 31 commerçants**

**M. LE MAIRE** : Je laisse la parole tout de suite à Rym Karaoun Guezou, avec la DAE 296. Il s'agit des soutiens au commerce culturel parisien.

**Rym KARAOUN GUEZOU** : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, les commerces de proximité ont connu plusieurs crises successives ces dernières années. Je ne vais pas toutes les citer, mais cette délibération présente un appel à projets qui s'appelle "Soutien au commerce culturel parisien, accessibilité, diversité et transition énergétique" pour lequel les candidatures pouvaient être envoyées entre le 12 mai et le 10 juillet dernier. Les lauréats pouvaient bénéficier d'un financement qui pouvait aller jusqu'à 20 000 euros.

Sur 41 candidatures, 31 dossiers ont été retenus, dont un dans le 13<sup>e</sup>. Il s'agit de la librairie Maruani qui se voit accorder une subvention de 10 000 euros. Dans le contexte actuel, je ne doute pas de votre soutien. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je vais la faire voter. DAE 296 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 34 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **2023 DU 151 Classification de nouvelles voies du 13<sup>e</sup> au titre des droits de voirie**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DU 151, la classification des droits de terrasse, notamment concernant les nouvelles voies du 13<sup>e</sup>.

**Rym KARAOUN GOUEZOU :** Les droits de voirie sont fixés en fonction de leur chalandise et de leur attractivité et sont classés en quatre catégories, sachant que la quatrième est la plus faible, donc la moins chère. Six nouvelles voies dans le 13<sup>e</sup> ont été dénommées, il faut donc les classer.

Les propositions sont les suivantes : pour la promenade Georgette Elgey, catégorie 3 ; pour la place en hommage aux femmes victimes de violences, catégorie 4 ; pour la place du professeur Cabrol, catégorie 3 ; pour la place Trannoy, catégorie 3 ; pour la place Jean-de-Bueil, catégorie 4 ; et pour finir la place Milena-Salvini, catégorie 4. Vous avez toutes les informations, ce n'est pas très cher payé. Merci.

**M. LE MAIRE :** Cela est purement factuel puisqu'il s'agit de nouvelles dénominations, mais pas de nouvelles adresses. Elles étaient déjà dans les mêmes catégories précédemment. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DU 151, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 33 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **2023 DAE 160 Budget participatif – Conventions, subventions de fonctionnement (125 000 euros) et d'investissement (194 600 euros) en faveur de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DAE 160. C'est Danièle Seignot qui la rapporte. Il s'agit de conventions, de subventions de fonctionnement et d'investissement.

**Danièle SEIGNOT :** Monsieur le Maire, merci beaucoup. Vous savez que, dans le cadre du budget participatif, les Parisiens avaient massivement voté en faveur du développement de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire. Dans cette délibération, il s'agit d'attribuer des subventions à différentes associations, dont une qui nous concerne dans le 13<sup>e</sup>, la Fashion Green Hub de Grand Paris, une association dédiée au développement d'une mode circulaire, durable, inclusive et créatrice d'emplois locaux dans toute la France.

Dans le 13<sup>e</sup>, elle a un atelier rue Jean-Baptiste Berlier. Ce lieu est consacré à la mode et permet à tous les professionnels, les personnes qui souhaitent découvrir les métiers de la fabrication de s'y former, notamment concernant toutes les spécificités de la confection qui intègrent les matériaux issus de la récupération.

L'association Fashion Green Hub souhaite maintenant se lancer dans la récupération et le travail sur le cuir et les peaux pour modifier, valoriser les invendus des produits du cuir et de la maroquinerie. Pour ce faire,

ils auraient besoin d'une subvention de 40 000 euros et la Ville de Paris propose de leur donner 30 000 euros pour l'exercice 2023, au titre du projet « Tout se récup ».

Je vous demande de bien vouloir voter en faveur de cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Danièle Seignot. Pas de demandes d'intervention ? Je vais la faire voter tout de suite. De nombreuses actions formidables ont lieu dans le nouveau lieu qui a été créé dans l'hôtel industriel à côté des Tours Duo.

Je fais voter la DAE 160, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, cela est adopté.

**POUR : 33 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2023 DAE 162 Subventions (171 000 euros), conventions avec 11 structures de l'entrepreneuriat social</b>
---

**M. LE MAIRE** : Je laisse maintenant la parole à Wilfried Bétourné, il s'agit là aussi de conventions avec des structures de l'entrepreneuriat social.

**Wilfried BETOURNE** : Tout à fait, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit au niveau parisien d'octroyer des subventions d'un montant total de 171 000 euros et de signer des conventions avec 11 structures de l'entrepreneuriat social.

Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par une association que l'on connaît bien, l'association des Amis de l'ESS'PACE, en charge de la structuration du réseau de l'économie sociale et solidaire dans le sud de Paris avec La Tresse, et qui organise le Festival de l'Économie Sociale et Solidaire au mois de juin. La subvention de fonctionnement est d'un montant de 20 000 euros, et je vous invite à voter cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nous allons continuer notre Conseil en faisant voter la DAE 162, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 32 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2023 DSP 3 2023 DSP 3 – Dotations (4 218 240 euros) et avenants pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile partenariaux (10e, 11e,13e, 14e,15e, 18e, 19e, 20e)</b>
--

**M. LE MAIRE** : Nous passons au financement des centres de PMI avec la DSP 3. Toujours Wilfried Bétourné.

**Wilfried BETOURNE** : Il s'agit d'un montant un peu plus important. Une dotation globale au niveau parisien de 4 218 240 euros, la signature d'avenants pour le financement des centres de protection maternelle et infantile qui sont gérés par des structures des acteurs privés non lucratifs, avec une délégation de service public par la Ville.

Pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par le centre de PMI géré par la Croix-Rouge rue Vandrezanne et la dotation qui est retenue pour l'année à venir est de 267 637 euros. Il y a une évolution

dans cette dotation principalement liée au rattrapage des mesures Ségur qui ont été octroyées au personnel, plutôt favorables. Si vous regardez la délibération, il y a une baisse d'activité sur le centre Vandrezanne, liée à des postes non pourvus et des difficultés de ce point de vue. Ce sont les consultations de pédiatres qui sont en diminution, mais les consultations par les infirmières puéricultrices sont en augmentation.

Il n'y a pas de souci majeur sur le vote de cette délibération et je vous invite à soutenir les centres de PMI.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DSP 3, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 33 VOIX (DONT 4 POUVOIRS)**

**POUR :**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2023 DSP 116 Convention de mise à disposition des locaux du centre de santé Edison en vue de la relocalisation de la maison médicale de garde du 13<sup>ème</sup> arrondissement</b>
---

**M. LE MAIRE** : DSP 116. Toujours Wilfried Bétourné, il s'agit d'accueillir au centre Edison la maison médicale de garde du 13<sup>e</sup>.

**Wilfried BETOURNE** : Il s'agit d'une relocalisation de cette maison médicale de garde au centre Edison avec une mise à disposition à titre gratuit de locaux. Cette maison médicale de garde était actuellement hébergée au centre de santé de la Croix-Rouge et la localisation au centre Edison permet de maintenir géographiquement une proximité avec le quartier Olympiades, d'élargir et d'ouvrir des horaires de consultation en médecine générale à des horaires plus étendus, de maintenir cette offre de santé sur le territoire qui est extrêmement importante, dans l'optique de désengorger les urgences et d'assurer la réalisation des soins non programmés sur notre territoire.

Je vous invite à voter cette délibération qui consiste à signer une convention d'occupation avec la maison médicale de garde du 13<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

J'en profite pour faire un petit clin d'œil à Anne Souyris et la féliciter pour son élection en tant que sénatrice. Je ne l'ai pas fait en ce début de Conseil. Vous pouvez l'applaudir. Elle y est pour quelque chose dans ce projet, évidemment, au titre de ses anciennes fonctions d'adjointe à la Santé au Plan parisien.

Je vais faire voter la DSP 116. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 33 VOIX (DONT 4 POUVOIRS)**

**POUR :**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 109 Subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle Assist'Aidant**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DSOL 109. C'est Morgane Lacombe qui la rapporte. Il s'agit d'une séance à l'association Passerelle Assist'Aidant.

**Morgan LACOMBE** : Oui, merci, Monsieur le Maire. Passerelle Assist'Aidant est une association qui permet de déployer un soutien psychologique, des séances de sophrologie ou des conseils en nutrition à domicile des proches aidants. Le gros avantage de ce dispositif, c'est une intervention personnalisée, dans la durée, avec six séances sur une année environ, ce qui permet de redonner des ressources spécifiques sur le long terme aux aidants bénéficiaires et surtout, de leur apporter un peu de répit, de détente et des informations concrètes sur le plan médical ou juridique.

Nous savons combien être aidant peut être une situation difficile physiquement et moralement. Ce soutien essentiel proposé par Passerelle Assist'Aidant est en partenariat avec la Maison des aînés des aidants Centre, ils interviennent dans tout le sud parisien et ont pour objectif d'accompagner une centaine d'aidants par an.

Je vous invite à voter pour.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce que l'un d'entre vous souhaite intervenir ? DESOL 109, je la fais voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci beaucoup.

**POUR : 35 VOIX (DONT 4 POUVOIRS)**

**POUR :**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 145 Subvention (5 000 euros) à l'association Silver Valley pour son action visant à favoriser l'émergence de projets innovants répondant aux besoins des seniors**

**M. LE MAIRE** : Morgane Lacombe toujours pour la DSOL 145.

**Morgan LACOMBE** : Merci, Monsieur le Maire, je serai un tout petit peu plus longue. Silver Valley est une association qui fédère les acteurs franciliens de la silver économie. La silver économie est un réseau économique intervenant dans les champs de la santé et du bien-être liés à l'âge, dont l'objectif général est l'amélioration de la qualité de vie et de l'autonomie des seniors.

Depuis une quinzaine d'années, la silver économie est un secteur très florissant qui attire des investisseurs, car cela est peu risqué, compte tenu de l'évolution démographique bien connue de la population. Pour rappel, en 2030, un tiers de la population française aura plus de 65 ans et l'on comptera 2 millions de personnes dépendantes.

Lorsque nous parlons de silver économie, cela recouvre des champs très variés. Cela va aussi bien de la consommation de loisirs haut de gamme des jeunes retraités privilégiés, les tours opérateurs, les mobiles homes, les voitures de luxe, les croisières, et aussi bien ce type de consommation que la consommation du 4e âge ultra-dépendant via les sociétés spécialisées dans la gestion des maisons de retraite médicalisées ou les sociétés de services à domicile liées à la dépendance ou la sécurité des personnes.

Il y a au moins deux facettes dans la silver économie. D'un côté, le business as usual qui surfe allègrement sur les besoins réels ou supposés d'un nouveau type de population, et qui inclut la création de nouvelles niches de consommation. Cela est classique, le système capitaliste dans toute sa splendeur. Mais plus inquiétant à mes yeux, ce marché repose aussi sur le recours systématique aux solutions techniques pour

pallier le manque de moyens humains. Technologies qui ne remplaceront jamais la chaleur humaine si précieuse en fin de vie.

Je vous donne un exemple, les plateaux-repas connectés qui permettent de savoir la quantité exacte ingérée par une personne en EHPAD pour pallier le manque de temps d'accompagnement des aides-soignants. Et d'un autre côté, nous ne pouvons pas nier que la silver économie permet aussi la création d'une synergie autour des seniors dépendants et de leurs aidants qui a pour mérite de chercher à mieux comprendre les besoins des personnes âgées et à encourager des innovations, notamment ergonomiques, qui sont pertinentes pour les soulager.

Je vous donne un exemple, des systèmes de détection automatique des chutes à domicile ou encore des outils de simulation de l'état de vieillesse qui permettent une meilleure prise de conscience par les aidants, afin d'éviter la maltraitance.

Ce soir, je vous propose d'opter plus pour le côté positif, en vous proposant de voter favorablement pour cette subvention de 5 000 euros à l'association Silver Valley. La subvention permettra de participer à la récompense des lauréats du concours visant à favoriser l'émergence de projets innovants répondant aux besoins des seniors. Le concours aura lieu le 25 novembre à la Mutuelle Générale dans le 13<sup>e</sup>, et je serai particulièrement attentive aux innovations récompensées en espérant que celles-ci soient véritablement au service des personnes et du lien auprès des seniors.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, puis il sera intéressant d'ailleurs de voir ce qui est retenu, voire proposé. Pas de demandes d'intervention, donc je vais faire voter la DSOL 145. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi, je vous remercie.

**POUR : 35 VOIX (DONT 4 POUVOIRS)**

**POUR :**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2023 DDCT 103 Financement de 68 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens - subventions de 250 387 euros à 59 associations</b>
--

**M. LE MAIRE** : Emmanuel Coblenche, pour la DASCO 107. Il s'agit des collèges parisiens, j'en profite pour excuser Vincent Boulet qui est à la remise des diplômes du brevet, parce que je ne pouvais pas moi-même y assister. C'est pour cela qu'Emmanuel Coblenche le remplace au pied levé pour cette délibération. Oui, le temps qu'il arrive à ouvrir son dossier sur l'ordinateur qui plante peu opportunément. Je laisse la parole à Marie-Pierre Marchand pour le financement des adultes relais, en tout cas pour présenter ceux du 13<sup>e</sup>, la DDCT 103.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération propose d'adopter le financement de 68 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens pour un montant global de subvention de 250 387 euros à 58 associations.

Les adultes relais, nous le présentons chaque année, ce sont des postes destinés aux associations, particulièrement utiles. Vous savez, ces dernières décennies, les associations auparavant pouvaient bénéficier d'emplois aidés, mais cette source s'est tarie de plus en plus et il y a très peu de moyens humains accessibles aux associations pour faire ce fameux accompagnement humain. Je fais le lien avec ce que disait ma collègue Morgane. Ces postes d'adultes-relais sont pris en charge à 80 % du SMIC par l'État et il reste 20 % à la charge des associations et la Ville de Paris a décidé d'accompagner les associations. Ce sont pour les associations des quartiers populaires, en apportant un complément de financement à hauteur

de 4 700 euros par an, ce qui est modeste, mais qui permet aux associations de souvent boucler leur plan de financement.

Ce sont des postes dédiés à des actions de médiation, d'accueil, ce ne sont pas des postes administratifs, mais des postes pour faire la coordination et le lien avec les quartiers, aller vers les habitants les plus éloignés du monde associatif, etc. Cela est très important.

En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par le renouvellement de six postes d'adultes relais, auprès de six associations bien connues, le Centre Alpha Choisy, La Guinguette Pirate, Droits d'urgence, Femmes Initiatives, Maison 13 Solidaire et Solidaya, pour un montant global de 21 548 euros. Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Marie-Pierre Marchand. Pas de demandes d'intervention ? Je vais la faire voter tout de suite. DDCT 103, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté.

**POUR : 34 VOIX (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DASCO 107 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 euros), subventions d'équipement (36 490 euros) et subventions pour travaux (127 743 euros)**

**M. LE MAIRE** : Nous revenons à Emmanuel Coblençe, la DASCO 107.

**Emmanuel COBLENCE** : Oui, merci, Monsieur le Maire, et désolé pour le petit délai. Cela était important que je puisse ouvrir le fichier annexe pour pouvoir être précis sur des montants mineurs, mais importants pour les collèges concernés dans le 13<sup>e</sup>.

Quel est le sujet de cette délibération ? La Ville, comme vous le savez, prend en charge le fonctionnement et les travaux dans les collèges publics et des travaux n'avaient pas pu être totalement anticipés et des dotations complémentaires sont proposées dans cette délibération pour de nombreux collèges parisiens, également des subventions d'équipement pour des besoins en matériels et mobiliers qui en ont besoin, ainsi qu'un dispositif d'attribution de subventions permettant de faire face à des travaux urgents.

Les montants sont mineurs puisque, pour notre arrondissement, seulement le collège Thomas Mann est concerné par trois petits travaux techniques pour un montant total de 8 292 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DASCO 107, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

**POUR : 35 VOIX (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAC 114 Subventions (28.500 euros): Les 4 Arts Paris Centre, Artistes à la Bastille, Cercle municipal des Gobelins, Ateliers d'artistes de Belleville, Artistes de Ménilmontant et Ateliers du Père Lachaise**

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux délibérations culturelles avec Philippe Moine et nous commençons par la DAC 114. Je lui laisse la parole.



**Philippe MOINE** : À travers cette première délibération, il s'agit de renouveler la subvention annuelle de 2 000 euros attribués au Cercle municipal des Gobelins, pour l'organisation de son salon annuel.

J'en profite pour vous le dire, vous l'avez peut-être remarqué, mais il s'est déroulé cette année dans des conditions particulières, parce que d'habitude, ils occupent tout l'espace. Le salon du Cercle des Gobelins a été inauguré la semaine dernière. Cela se déroule dans la galerie Athéna et l'Antichambre. L'exposition est visible jusqu'au 18 novembre. Cette année, c'est plus particulièrement consacré aux créateurs du Cercle des Gobelins, Gustave Geffroy, que vous connaissez peut-être à travers la rue qui porte son nom. Si cela vous intéresse, une conférence consacrée à Gustave Geffroy est organisée demain à 18 h 30 dans l'Antichambre, ouverte à tous. Je vous invite.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Philippe Moine. Grâce à cette histoire du Cercle des Gobelins, nous avons vu que le premier président était resté président 58 ans, ce qui laisse rêveur. Alors, je ne fais aucune allusion. Il n'y a pas de demandes d'intervention, donc DAC 114, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 35 VOIX (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAC 405 Subventions (100 000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DAC 405. Là aussi, il s'agit de subventions et de conventions avec des associations.

**Philippe MOINE** : Il s'agit d'une subvention de 4 000 euros qui s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle enveloppe créée par la Direction des Affaires culturelles, qui est l'enveloppe dite "territoire", qui va permettre à un certain nombre d'acteurs culturels dans les arrondissements de porter des projets spécifiques, et cela peut être renouvelé d'une année sur l'autre, des projets qui sont censés animer les quartiers.

Il s'agit d'un projet très intéressant porté par le Théâtre 13, désigné à travers l'APACS l'association qui gère le Théâtre 13, en lien avec un collectif d'artistes qui s'appelle LAO, Laboratoire d'Architecture Ouverte, qui est spécialisé, comme son nom l'indique, à la fois dans l'architecture, mais également dans les arts visuels et le cinéma.

Il s'agit d'un projet à destination des habitants du quartier Glacière, plus particulièrement de la cité Daviel-Glacière dans laquelle s'inscrit le Théâtre 13. L'objectif est de créer une maquette qui représentera en partie la cité Glacière, qui comportera également une scène ouverte. Cela devrait être visible dans le hall du Théâtre 13 au printemps 2024. L'objectif est l'inscription dans cette maquette de photos-montages et d'enregistrements vidéo réalisés par des habitants du quartier qui raconteront leur quartier, ce qu'ils apprécient ou moins dans leur quartier. Par les prouesses techniques rendues possibles par ce partenariat, il y aura aussi la possibilité de téléporter ces différents personnages sur la scène ouverte pour l'interprétation de petites scènes théâtrales. Ce projet tout à fait innovant avait déjà été réalisé à Clichy-sous-Bois, me semble-t-il, et avait rencontré un grand succès.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup Philippe Moine. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DAC 405, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ? Je vous remercie.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAC 504 Subventions d'équipement (58 000 euros) et conventions avec les associations Paris Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie et Bétonsalon (Paris Centre, 13<sup>e</sup>)**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DAC 504, avec cette fois-ci des subventions d'équipement. Nous sommes concernés pour Bétonsalon.

**Philippe MOINE :** Il y a deux subventions consécutives qui ont concerné Bétonsalon, une subvention d'équipement et une subvention de fonctionnement. Vous connaissez ce lieu assez extraordinaire situé en bord de Seine, en lien avec l'université Paris-Diderot, qui est à la fois un lieu d'exposition, un lieu de création, qui organise énormément d'événements.

La subvention d'équipement proposée concerne le parc informatique de Bétonsalon, il est proposé de renouveler le parc informatique devenu obsolète, d'acheter des logiciels adaptés aux activités de Bétonsalon, pour un montant de 18 000 euros.

**M. LE MAIRE :** Merci. Pas de demandes d'intervention ? DAC 504, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAC 513 Subvention de fonctionnement (9 000 euros) et avenant à la convention avec l'association Bétonsalon (13<sup>e</sup>)**

**M. LE MAIRE :** Toujours Bétonsalon, il s'agit de la subvention de fonctionnement avec la DAC 513.

**Philippe MOINE :** Il s'agit d'une subvention complémentaire, une subvention de 9 000 euros, comme vous le savez. Nous avons déjà voté l'essentiel de la subvention de fonctionnement de Bétonsalon, mais il s'agit d'un supplément de 9 000 euros liés à un certain nombre d'activités complémentaires dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.

Nous en avons déjà parlé, cela s'adresse à un public très averti. Il s'agit d'essayer de faire découvrir ce lieu à un public différent, à travers l'organisation de nombreux ateliers à destination des enfants, des adolescents, des ateliers intergénérationnels également. Il s'agit également de participer au financement de résidences d'artistes en milieu scolaire. Il y en a notamment un qui concerne le 13<sup>e</sup> au Collège Évariste Galois. Résidence également en milieu pénitentiaire.

Ce sont de nombreuses activités nouvelles liées à cette volonté de développer la partie éducation artistique et culturelle, d'où cette subvention complémentaire de 9 000 euros.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention, donc je la fais voter.

DAC 513, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne. Je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAE 109 Subventions (200 000 euros) et conventions avec trois structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et quatre réseaux de l'IAE**

**M. LE MAIRE :** DAE 109 maintenant. Je passe la parole à Juliette Sabatier. Il s'agit là aussi de subventions et de conventions, mais cela concerne des structures d'insertion par l'activité économique.

**Juliette SABATIER :** Exactement, je vous resitue rapidement ce dont il s'agit. Nous sommes dans le cadre de l'insertion par l'activité économique qui est connue et reconnue pour être l'une des voies les plus efficaces pour l'insertion, la réinsertion professionnelle, notamment des publics qui sont le plus éloignés de l'emploi. Cet appel à projets est récurrent, dynamique, Insertion par l'activité économique, c'est son nom.

Parmi toutes les subventions qu'il est proposé d'accorder au niveau de la Ville de Paris, deux nous concernent et sont des projets très intéressants, cela tombe très bien. Dans le cadre de cet appel à projets, deux types d'actions sont soutenus, et l'un de ces deux types, c'est la mise en commun, la mutualisation de moyens de ces structures d'insertion par l'activité économique pour faire plus, pour faire mieux.

L'un des deux projets qui concernent notre arrondissement rentre dans ce cadre. Il s'agit d'une subvention de 20 000 euros pour la Fédération des Acteurs de la Solidarité qui va accompagner des structures qui font de l'insertion par l'activité économique et qui peuvent créer des entreprises d'insertion, comme la Cité de Refuge, l'Espace parisien des Solidarités, les Œuvres de la Mie de Pain, l'Association Travail & Partage. La Fédération des Acteurs de la Solidarité d'Île-de-France va les aider à travailler en consortium, afin de favoriser la sortie vers l'emploi dans le secteur du nettoyage. En travaillant en consortium, nous pouvons mobiliser tous les salariés pour répondre à des annonces d'emploi, pour se préparer, aller en entretien, etc.

L'autre projet qui nous concerne est pour l'atelier chantier d'insertion de la Cité de Refuge de l'Armée du Salut. Il s'agit d'un projet culinaire et événementiel qui nous est proposé de soutenir à hauteur de 35 000 euros, un très chouette projet, en partenariat avec Food Sweet Food, l'association qui porte le Refuge Food Festival, que vous connaissez certainement tous. Il va s'agir de développer une activité de traiteur. C'est un projet qui trotte dans la tête de la Cité de Refuge depuis longtemps, et comme ils ont des espaces événementiels, il est logique d'avoir aussi une activité de traiteur sur place.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Je ne vois pas de main se lever. DAE 109, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAE 155 Subventions (511 000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique**

**M. LE MAIRE :** Nous continuons sur la même thématique toujours avec Juliette Sabatier.

**Juliette SABATIER :** Tout à fait, même thématique, pas du tout le même angle d'attaque, mais même thématique puisque nous sommes dans la question de l'inflation et du bouclier que la Ville met en place

pour protéger les bénéficiaires des structures d'insertion par l'activité, des effets de l'inflation qui pèsent sur les charges de ces structures.

Des mesures de soutien ont été adoptées au dernier Conseil de Paris en juillet, l'an dernier. Il s'agit de soutenir à nouveau 21 structures, en fonction des besoins qu'elles ont fait remonter.

Je vous cite rapidement celles qui concernent notre arrondissement, il s'agit d'attribuer 74 000 euros à Emmaüs Défi. Pour rappel, Emmaüs Défi est la partie d'Emmaüs qui, entre autres, chez nous, porte la boutique Emmaüs Campus pour les étudiants. Nous sommes sur des métiers d'agents polyvalents, de collecte de tri, de revalorisation. 11 000 euros pour Etudes et chantiers qui forme et insère dans l'emploi des agents pour les espaces verts. 50 000 euros pour Farinez'vous, qui tient deux boulangeries dans notre arrondissement et une dans le 12<sup>e</sup>, sur les métiers de boulangerie, préparation et vente. Je le cite, même si nous sommes très indirectement concernés dans le 13<sup>e</sup>, il y a aussi 148 000 euros pour les Restos du Coeur et nous connaissons les difficultés de l'association au niveau national. Je pense que c'est important de mentionner le soutien de la Ville à ce titre.

**M. LE MAIRE** : Exactement. Pas de demandes d'intervention. Je vais faire voter cette délibération. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2023 DAE 156 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles</b>
--

**M. LE MAIRE** : Nous passons à l'insertion professionnelle et notamment à destination des bénéficiaires du RSA avec la DAE 156.

**Juliette SABATIER** : Nous sommes dans le plus classique, dans le dur du sujet, si je puis dire, puisqu'il s'agit des subventions de fonctionnement pour les structures d'insertion par l'activité économique. Ces subventions sont calculées de façon proportionnelle au nombre d'équivalents temps pleins créés par ces structures. Ce sont des structures complémentaires en fonctionnement pour des emplois supplémentaires créés en cours de route par ces structures. J'y reviens. Il y a Emmaüs Défi, 47 000 euros de subvention. Il y a Études et chantiers à nouveau, 7 000 euros de subvention complémentaire. Farinez'vous, 4 000 euros de subvention complémentaire, Travail et partage, 6 000 euros. Et la régie de quartier Tela 13 à qui l'on propose d'accorder une subvention complémentaire de 5 000 euros.

Je voudrais dire un petit mot, un peu plus long, d'une association qui s'appelle Espero, et qui travaille à l'insertion professionnelle des réfugiés et des demandeurs d'asile. La subvention complémentaire qu'il est proposé de leur accorder, 4 700 euros, concerne un projet que je trouve très intéressant. Un projet d'essaimage d'une nouvelle activité de cette association. Historiquement, cette association fait de l'insertion par les métiers de l'apiculture et du maraîchage. Depuis trois ans, elle a développé une activité de couture à partir de stocks inutilisés de grandes maisons de couture, de stocks de tissus et de cuir. Ils créent un atelier de couture pour produire des textiles en général, mais aussi des pièces uniques pour la mode, les arts décoratifs, la décoration, etc., à partir de ces stocks de tissus de très haute gamme. Cette activité existe déjà dans les Hauts-de-Seine et ils vont l'essaimer dans le 13<sup>e</sup> dans leur local à Berlier, dans l'hôtel d'entreprise Berlier, quand nous leur aurons accordé cette subvention complémentaire.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Quand je vous disais qu'il se passe des choses formidables à l'hôtel Berlier, c'est très intéressant, car en dehors de la réutilisation de matériaux qui seraient détruits, jetés, il y

a aussi un travail sur l'insertion tout à fait exceptionnel. Pas de demandes d'intervention, donc je vais faire voter la DAE 156. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV : 1 (M. OFFREDO)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 11 Subvention d'investissement (350 000 euros) et convention avec l'association Maïa Autisme, pour la création et l'aménagement d'un établissement pour adultes porteurs de troubles autistiques**

**M. LE MAIRE :** Nous poursuivons encore par toute une série de subventions, conventions. Là, je vais passer la parole à Carole Millet, puisqu'il s'agira du domaine du handicap. Nous commençons avec la DSOL 11.

**Caroline MILLET :** Merci, Monsieur le Maire. L'association Maïa Autisme a pour objet de pourvoir aux besoins socio-éducatifs d'enfants atteints de troubles du comportement en favorisant tout projet utile à la réutilisation de cet objectif et notamment de projets pédagogiques innovants. L'association propose un projet pour la création de 14 places adultes avec deux modalités d'accompagnement, places d'accueil de jour en centre d'accueil de jour médicalisé, le CAJM, et huit places d'internat en foyer d'accueil médicalisé, le FAM.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je vais faire voter cette délibération tout de suite. DSOL 11, qui vote pour ?

Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 118 Participations (186 738,59 euros) à l'ADIAM pour les permanences de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS). Convention**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DSOL 118. Il s'agit des permanences de nuit dans les ULS, les Unités de Logements Spécialisés.

**Caroline MILLET :** Comme vous le savez, la loi de 2502 du 11 février 2005 garantit aux personnes handicapées le plein exercice de leur citoyenneté et le respect de leur mode de vie. Le projet de vie au centre du Plan de compensation du handicap doit concourir à la réussite du choix de vie exprimé. La vie à domicile fait partie de ces choix possibles. Intermédiaires entre logement isolé, même adapté, et la prise en charge globale en établissement spécialisé, les ULS permettent aux personnes en situation de handicap de vivre en sécurité. La gestion des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz, situées dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, est assurée depuis 2009 par l'association ADIAM. La Ville de Paris participe au financement de ce dispositif en prenant en charge les sommes non couvertes par la prestation de compensation du handicap PCH par la MDPH.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je ne vois pas de demandes d'intervention. DSOL 118, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 136 Subventions d'investissement (291 687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC "activités physiques adaptées en ESMS"**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DSOL 136, avec Caroline Millet.

**Caroline MILLET :** La Ville agit ainsi pour trouver de nouveaux gisements d'espaces de pratiques et a lancé à ce titre un appel à candidatures auprès des ESMS parisiens pour financer des projets de création d'aménagements et d'équipements de salles d'activité physique adaptées au sein d'établissements avec comme objectif la création ou l'amélioration d'espaces de pratique d'activité physique au sein des établissements partenaires, la facilitation de coopération avec les acteurs de proximité et favoriser l'émergence de projets et de pratiques partagées.

Nous avons plusieurs associations dans le 13<sup>e</sup>. L'association Prépsy, qui est une organisation engagée dans différents projets destinés à améliorer la santé mentale des jeunes âgés de 16 à 25 ans. L'association possède une salle d'activité physique et sportive située dans les locaux du SAMSAH, 14 rue de la Fontaine à Mulard, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

L'association de protection sociale du Vaugirard PSV a pour but d'accueillir, d'éduquer et d'accompagner les enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental, elle est gestionnaire de plusieurs établissements à Paris et en région parisienne, dont le foyer Darty dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Pour ces deux associations, l'association Prépsy, nous proposons une subvention de 9 785 euros et pour l'association PSV, une subvention de 18 285 euros.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Je vais faire voter la DSOL 136, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 119 Subventions d'investissement (2 180 636 euros) et conventions pour 10 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité**

**M. LE MAIRE :** Nous revenons sur le champ social avec Juliette Sabatier avec la DSOL 119. Là aussi, il s'agit de subventions d'investissement et de conventions sur des associations qui s'occupent des personnes en situation de précarité.

**Juliette SABATIER :** Tout à fait. Ce sont des subventions importantes, et vous allez tout de suite comprendre pourquoi, parce que nous sommes concernés au premier chef par une subvention d'investissement pour le CASVP, cela est noté dans la délibération, cela me donne l'occasion de dire que cela s'appelle l'Espace parisien des solidarités, maintenant. En l'occurrence, nous sommes dans le champ de la très grande précarité, de la lutte contre l'exclusion. Et la Ville de Paris gère directement un certain nombre de centres d'hébergement CHU et CHR, et dans le 13<sup>e</sup>, la réunion de ces centres d'hébergement s'appelle le Pôle Rosa Luxembourg.

La subvention a pour but de permettre la réalisation de travaux très importants, 1,22 million d'euros proposés pour transformer le centre d'hébergement de la Poterne des Peupliers de façon importante. D'une part, en créant 99 kitchenettes dans 99 chambres, de façon à en faire des petits studios et d'autre part, en transformant 45 chambres doubles en chambres individuelles, ce qui va évidemment améliorer très sensiblement la qualité de vie des personnes qui y résident.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention. Je fais voter la DSOL 119. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 132 Subventions d'équipement et d'investissement (111 043 euros) et conventions avec deux centres sociaux et deux associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériel**

**M. LE MAIRE** : DSL 132, toujours Juliette Sabatier. Nous parlons notamment d'associations, mais surtout des centres sociaux, dans les deux délibérations qui viennent.

**Juliette SABATIER** : Absolument, nous sommes concernés par l'un de ces centres sociaux. Ce sont des subventions en soutien aux centres sociaux, en ce qu'ils sont des lieux d'animation du quartier, de grande proximité avec les habitants, etc.

C'est une subvention d'équipement pour 13 pour tous, que vous connaissez tous, qui est place de Vénétié. Il s'agit d'un financement pour l'acquisition d'une terrasse démontable et d'une sono. Depuis le premier confinement, 13 pour Tous développe des activités en extérieur de façon beaucoup plus importante qu'auparavant. Si vous êtes abonnés à leur newsletter, vous voyez les annonces. L'été, ils font de la lecture dehors, de l'animation sur la place de la Vénétié. Pour continuer à développer cette activité, il est proposé de leur accorder 17 000 euros pour acheter cette terrasse et une sono. La terrasse sera montée et démontée avec la participation des parents et des associations partenaires. Cela va être un projet très sympathique.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup et ce sera utile vu le nombre de manifestations qu'ils organisent en effet pour l'essentiel place de Vénétié. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DSOL 132, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 146 Subventions (457 661 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et neuf conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DSOL 146, toujours Juliette Sabatier.

**Juliette SABATIER :** Plus classiquement, il s'agit d'une subvention complémentaire de fonctionnement, comme toutes les subventions présentées dans cette délibération, mais pour nous dans le 13<sup>e</sup> qui concerne 13 pour Tous également.

Il est proposé de leur accorder 12 000 euros de plus, notamment pour accompagner leurs démarches de renforcement et de réorganisation. Je contextualise un peu pour ceux qui ne sont pas complètement familiers avec la structure, c'est vraiment un centre social dans la plus pure tradition, qui fonctionne avec des salariés et des bénévoles très investis de leurs missions, à la fois d'animation sociale, de lutte contre les inégalités, d'accompagnement aussi de publics en grandes difficultés. Cette structure souffre, parce qu'elle a sur son territoire le Palatino, d'autres hôtels sociaux, parce qu'elle a des propositions très vastes, très ouvertes, très complètes et que c'est dur au quotidien de porter des programmes d'activité aussi complets et aussi soutenus avec les difficultés de recrutement qu'ils connaissent, etc. 13 pour Tous est plutôt moins en difficulté que lorsque nous les avons rencontrés à ce sujet il y a une quinzaine de mois, mais je pense aussi que ces 12 000 euros complémentaires seront très utiles.

**M. LE MAIRE :** Très utiles, en effet. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais voter tout de suite cette délibération. DSOL 146, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 5 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 48 Subventions (1 068 100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté**

**M. LE MAIRE :** Je laisse tout de suite la parole à Stéphane Ferrier pour la DSOL 48. Il s'agit toujours de subventions, comme l'essentiel de ce Conseil, mais cette fois-ci, pour des actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

**Stéphane FERRIER :** Absolument, Monsieur le Maire, cette délibération vise à accorder une subvention à trois associations dont l'une d'entre elles concerne directement le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Il s'agit de l'association Arc-Equipe d'Amitié reconnue d'utilité publique depuis 1964. Son action vise à l'accueil et l'accompagnement des enfants adolescents et adultes, notamment en situation de vulnérabilité, exclusion, rupture scolaire, sociale, familiale et économique. L'objet de la présente demande vise à répondre à la problématique de l'insertion sociale et professionnelle en direction de jeunes de 16 à 25 ans, issus des 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements et elle propose un parcours éducatif d'insertion sociale et professionnelle fondé sur une expérience en situation réelle de travail, une formation en situation de production ainsi qu'un accompagnement individualisé. Ces parcours se construisent en partenariat avec les acteurs du territoire, notamment la mission locale, les services sociaux, etc.

Le budget 2023 est au total de 90,5 milliers d'euros et la subvention est de 53 100 euros. À noter qu'en 2022, 52 jeunes avaient bénéficié des activités de chantier éducatif à visée socioprofessionnelle pour un total de 2652 heures et 33 chantiers différents. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup, Stéphane Ferrier. Des demandes d'intervention, je n'en vois pas. DSOL 48, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.



**POUR : 36 (DONT 5 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 134 Subventions (3 000 euros) à deux associations et convention pour leurs actions de renforcement du lien intergénérationnel**

**M. LE MAIRE :** DSOL 134, avec Coralie Declercq concernant les actions de renforcement du lien intergénérationnel.

**Coralie DECLERCQ :** Je vous remercie, Monsieur le Maire, il s'agit d'une subvention globale pour un montant de 3 000 euros visant à soutenir deux associations dont les actions ont pour objectif de renforcer la solidarité intergénérationnelle et la lutte contre l'isolement des seniors, objectif essentiel du Schéma seniors à Paris 2022-2026.

Concernant le 13<sup>e</sup>, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 euros pour l'association Treize Unis, créée en juin 2022 et établie au 25, rue du Moulin de la Pointe. Leur projet est de mettre en place une cantine intergénérationnelle pendant un mois à l'école primaire Damesme. Il est à noter que les équipes scolaires et périscolaires de l'établissement y sont très favorables. Ce projet pilote regroupera donc 10 seniors et les enfants de l'établissement scolaire, à raison d'un repas par semaine fourni par la Caisse des écoles, moyennant participation.

Le second volet du projet sera mené avec l'association Les Petites Cantines autour d'ateliers en commun allant de la préparation à la consommation des repas et seront prioritairement destinés aux seniors n'ayant pas pu participer aux repas organisés à l'école Damesme par manque de place.

Je vous remercie ainsi de bien vouloir soutenir ces projets et donc de soutenir cette délibération.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Deux très beaux projets, en effet. Il serait sympathique d'aller les voir. DESOL 134, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 5 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Communications sans vote**

**M. LE MAIRE :** Nous avons plusieurs communications. La première, c'est Marie-José Raymond-Rossi qui va la présenter, la deuxième, c'est Éric Offredo. Nous allons en ajouter une brièvement sur les lauréats du budget participatif, je pense que cela peut vous intéresser, d'autant que notre adjoint ne sera pas forcément disponible dans notre prochain Conseil.

**2023 DLH 326 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux**

**M. LE MAIRE :** Nous commençons par la DLH 326, il s'agit d'un panorama, mais qui sera présenté de manière succincte, n'est-ce pas Marie-José, de l'activité de soutien aux rénovations environnementales du parc des logements sociaux.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Il s'agit d'un exercice compliqué quand vous avez une communication qui fait quasiment 20 pages et qu'il faut la commenter rapidement. Cela est un peu difficile, mais j'ai fait au mieux. Pour commencer, je souhaite vous rappeler que, depuis 15 ans, la Ville de Paris accompagne et soutient une politique ambitieuse de rénovation du patrimoine des bailleurs sociaux en toute cohérence avec les objectifs Plan Climat, Air et Energie de la Ville.

Avec plus de 260 000 logements, et je précise près de 40 000 dans le 13<sup>e</sup>, soit 22 % des résidences principales réparties sur 2/3 du territoire, vous ne serez pas étonnés, puisqu'il y a toute une partie de l'Ouest parisien qui comptabilise très peu de logements sociaux, le parc immobilier des bailleurs sociaux représente un enjeu prioritaire de rénovation durable du parc résidentiel. Le bilan des rénovations entre 2009 et 2022 est plus que positif. C'est ainsi que 715 groupes immobiliers ont été rénovés, soit plus de 63 000 logements, dont presque 10 000 dans le 13<sup>e</sup>. L'investissement est considérable pour les bailleurs, plus de 3 milliards d'euros, avec une participation forte de la Ville de Paris, que nous devons saluer, de 670 millions d'euros, soit presque 25 % des rénovations financées par la Ville.

Les grands ensembles immobiliers, particulièrement énergivores, construits entre 40 et 81, ont été ciblés en priorité. Ainsi, la programmation de 2022 a concerné pour 62 % des opérations sur des bâtis anciens, immeubles du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 40, qui se caractérisent dans leur grande majorité par des petits logements et des façades disposant d'une valeur patrimoniale, frein, hélas, à la réalisation d'une isolation par l'extérieur.

La gravité des crises climatiques et sociales confirme l'urgence et l'importance de réduire et de maîtriser les consommations énergétiques des logements pour lutter contre la précarité énergétique et diminuer les conséquences sociales des hausses des prix pour les ménages. Nous devons donc nous satisfaire et nous féliciter que chaque opération permette de diminuer fortement les factures énergétiques des foyers, avec une économie moyenne par an et par foyer de près de 400 euros.

Désormais, même si la dimension énergétique demeure essentielle, elle n'est plus exclusive. L'évolution du coût des opérations et de l'accompagnement de la Ville témoigne d'un élargissement des bouquets de travaux. Ainsi, en 2022, pour une rénovation globale dans un immeuble de 70 800 euros par logement, la part énergétique est de 41 100 euros, le reste étant réservé à des travaux de qualité de vie et de confort pour les locataires.

Les enjeux écologiques sont étudiés, afin d'explorer toutes les pistes d'amélioration des immeubles. Les bailleurs sociaux ont ainsi fait évoluer les programmes de rénovation au Plan Climat pour y inclure une réelle approche environnementale des projets et réinterroger l'ensemble des procédés constructifs, végétalisation, désimperméabilisation, confort d'été, chantier propre, économie circulaire, recours aux matériaux bio et géosourcés, ou issus du réemploi, locaux de tri, des ordures ménagères et en faveur des mobilités douces.

Les bailleurs intègrent également des actions en faveur de l'amélioration de la qualité d'usage, du cadre de vie, du confort pour les locataires et de la qualité de service, embellissement des parties communes, sécurisation et adaptation, etc., etc. Je vous laisse découvrir le panel dans la délibération. Il intègre également la valorisation de la qualité architecturale et le cas échéant patrimoniale des immeubles.

Les locataires dans les nouveaux projets deviennent acteurs de la transformation de leur logement et de leur immeuble. Pour exemple, les 100 chantiers actuellement actifs qui permettront la livraison prochaine de 11 438 logements rénovés ont tous fait l'objet de concertations préalables en relation étroite avec les locataires et leurs représentants.

Pour le 13<sup>e</sup>, je souhaite saluer le projet remarquable de Paris Habitat rue Sthrau, un exemple que beaucoup devraient dupliquer, qui a associé les locataires dans le cadre d'ateliers de co-conception, qui ont orienté le projet final, ce qui a créé une certaine ambiance sympathique au sein de cet immeuble.

Afin d'accélérer cette dynamique, l'année 2022 a marqué la mise en place d'un dispositif nouveau de financement de la Ville dédié à la création d'îlots de fraîcheur, avec, comme objectif, d'élargir le périmètre d'intervention des bailleurs en passant de l'échelle du bâtiment à celle de la parcelle ou de l'îlot pour un rafraîchissement d'ensemble plus efficace. Ainsi, en 2022, 39 îlots de fraîcheur ont été financés, dont 13 sans lien direct avec une rénovation énergétique.

La mise en place de ces îlots de fraîcheur a abouti à la création de 15 400 m<sup>2</sup> végétalisés et de 13 300 m<sup>2</sup> débitumés. Une démarche ambitieuse et partenariale est mise en place avec Côté bâti. Elle organise de manière régulière des ateliers avec les bailleurs, des experts extérieurs comme internes à la Ville. Ces ateliers de partages et d'échanges de bonnes pratiques permettent d'accompagner tous les bailleurs sociaux dans leurs projets, pérenniser et partager les modalités de financement de la Ville, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques et enfin, faciliter la mise en œuvre des opérations futures. Plusieurs ateliers ont déjà été organisés sur les questions de réemploi de matériaux, de végétalisation et de l'air dans les logements.

Pour terminer, je voudrais indiquer que, pour 2022, 106 opérations ont fait l'objet d'un accompagnement financier Plan climat, ce qui représente un engagement de 50 millions d'euros de la Ville. Les gains prévisionnels d'énergie des projets s'élèvent à 53 % d'économies d'énergie et 57 % de réduction des GSE. En parallèle, nous pouvons regretter que l'accompagnement financier de l'État ait fortement diminué. Ainsi, il n'a cofinancé les projets des bailleurs sociaux qu'à hauteur de 3,1 millions d'euros en 2022 dans le cadre du plan de relance, contre 7,6 millions d'euros en 2021. Cette aide a porté sur seulement 319 logements. Voilà une manière aussi pour de l'État à se désengager de sujets importants. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention à la suite de cette communication ? Tu vois, tu as été parfaite. Nous allons passer à la suivante, parce que les communications se font sans vote.

#### **2023 DLH 327 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés**

**M. LE MAIRE :** Je laisse la parole à Éric Offredo pour le pendant sur les copropriétés, après les relogements sociaux, les copropriétés, parce qu'il y a aussi des actions d'aides de la Ville de Paris.

**Éric OFFREDO :** Exactement. Je voulais d'abord remercier Marie-José d'avoir fait une présentation, car le bâti résidentiel à Paris, c'est du logement social, peut-être pas encore assez, puisque nous avons encore besoin de renforcer le logement social à Paris et dans tous les quartiers. Il faut le redire, car ce n'est pas toujours une évidence. Donc redisons-le ici.

C'est aussi le logement privé. Le logement privé à Paris, le logement résidentiel privé est aussi important. Pourtant, parce qu'il est privé, il est moins concerné par les aides que l'on peut donner au premier abord

Nous ne pouvons pas engager, nous, Ville de Paris, des programmes de rénovation du logement privé, bien évidemment. Néanmoins, la Ville de Paris, depuis son premier Plan climat en 2007, a pris la mesure de tous ces enjeux. Dès 2007, et dans le 13<sup>e</sup>, nous avons été novateurs, puisque nous avons eu la première OPATB, Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments, plus exactement, qui était une première opération. Cela était très novateur, à l'époque, expérimental. Cela a permis, nous avons toujours la modestie facile dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, de décalquer ce que nous avons fait un peu au niveau parisien, puis au niveau national. Ce que nous avons pu mener à l'époque, c'est dire comment accompagner une copropriété dans la rénovation thermique du bâtiment, comment arriver à accompagner sans dépasser notre rôle, puisque nous ne pouvons pas intervenir directement.

Mais comment faire ? L'enjeu est important, concrètement, si nous voulons atteindre la neutralité carbone à Paris en 2050, c'est à partir de 2030, 40 000 logements en copropriété qui devront être rénovés chaque

année, c'est 40 000 chaque année à partir de 2030 jusqu'en 2050. 40 000 logements en copropriété par an à rénover. L'objectif est d'envergure et il nécessite une accélération significative des mises en chantier dans le contexte particulier de la copropriété.

En 2016, la Ville a lancé son premier dispositif à l'échelle de l'ensemble de Paris, le programme Eco-rénovons Paris, qui proposait un accompagnement complet sur l'ensemble des aspects de la rénovation environnementale des copropriétés, ainsi que des financements massifs de travaux.

Grâce aux moyens développés par la Ville et ses partenaires, 184 copropriétés regroupant 13 335 logements avaient déjà voté leur rénovation environnementale fin 2022. Nous avons lancé un deuxième programme qui a été lancé en septembre 2022, qui s'appelle Eco-rénovons+, ERP+, sur quatre ans, que nous considérons comme le vecteur central de la transition environnementale du parc privé parisien. ERP+ a pour objectif la rénovation de 22 500 logements du parc privé sur la mandature 2020-2026, soit une multiplication par 2,5 des résultats de la première opération. Pour cela, la Ville va mobiliser près de 60 millions d'euros d'aides aux travaux sur la durée du programme.

Le dispositif met également en place des capacités renforcées d'accompagnement des copropriétés. Pour lancer un programme de copropriétés, j'y reviendrai tout à l'heure, nous avons des opérations assez emblématiques dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Nous voyons bien qu'il y a effectivement le levier financier, mais pas seulement, il y a aussi l'acculturation qui est importante. Aujourd'hui, les choses viennent progressivement, mais il y a encore trois, quatre, cinq ans, quand vous discutez avec des copropriétés, l'importance de la rénovation, de l'entretien du bâti, de la rénovation environnementale du bâti n'était pas une préoccupation qui revenait. Ce n'était pas seulement une histoire financière consistant à dire : "On ne va pas dépenser d'argent", ce qui était la préoccupation. Aujourd'hui, et malheureusement, j'allais dire malheureusement, de différents incidents climatiques incitent des copropriétaires à se préoccuper beaucoup plus de la rénovation de leurs bâtis. Pour cela, il faut quand même les accompagner. Maintenant, qu'il y a cette acculturation qui vient, c'est faire, à qui s'adresser et mener les choses ?

La Ville de Paris a mis en place un dispositif qu'on appelle Coach Copro, qui permet aux copropriétés intéressées sur la rénovation de leur bâtiment de s'adresser à une plateforme montée par l'Agence Parisienne du Climat, une première étape de l'accompagnement. En 2022, ce sont 2 256 nouvelles inscriptions, soit une progression par rapport à 2021 de 264 %. Les chiffres de 2023 montrent encore une progression à peu près du même ordre. Nous sommes sur vraiment une montée en charge très importante. Le nombre de diagnostics techniques globaux, appelés les DTG, sont la première étape d'une rénovation. Ce sont 263 études lancées en 2022, contre 54 lancées seulement en 2021. 263 en 2022, mais en 2023, sur les deux premiers trimestres, c'est 392. Le changement d'échelle est extrêmement important. Pour cela, l'accompagnement est vraiment impératif.

Pour permettre une meilleure intégration, une meilleure prise en charge, la Ville de Paris, l'Agence Parisienne du Climat, a recruté un certain nombre de personnes pour pouvoir accompagner ces copropriétés. Il ne s'agit pas de leur donner un rendez-vous dans six mois, il faut aller assez vite. Quand les copropriétés sont décidées, il faut aller assez vite.

Je continue sur les chiffres. Vous avez déjà eu beaucoup de chiffres et nous sommes en fin de Conseil, mais certains chiffres sont importants.

Sur le dispositif ERP+, celui que nous venons de lancer en début d'année, ce sont plus de 100 nouvelles copropriétés qui sont recrutées en 2023. C'était au mois de septembre. Nous en avions 35 en 2022. Là aussi, nous avons un chiffre très important. La communication est passée par divers canaux, y compris par un canal de réunion publique, et nous avons fait une réunion publique en mairie. Nous avons des réunions publiques en mairie avec quelques dizaines de personnes, là, il s'agissait d'une réunion publique avec plusieurs centaines de personnes, qui représentaient plusieurs centaines de copropriétés. À la fois des

conseils syndicaux, des copropriétaires, mais aussi des syndicats, parce qu'il faut aussi que les syndicats, les professionnels, prennent la mesure du problème. On pourrait se dire au départ que les syndicats étaient plus volontaires. Non, ce sont les copropriétaires maintenant qui ont pris le relais et qui vont pousser leurs syndicats à travailler sur cette rénovation énergétique. Et pas seulement, encore une fois, pour des questions pécuniaires.

Sur les aides que peut apporter la Ville, ce qui est important, et vous l'avez vu, il y a une exonération totale de la taxe foncière pendant trois ans pour les copropriétaires qui s'engageront dans un programme de rénovation important de l'habitat. Cela est vraiment à noter. Également des aides différentielles, pour accompagner les diagnostics, et des aides individuelles qui peuvent être données aux copropriétaires qui sont avec de faibles ressources. Nous savons que nous pouvons retrouver un frein si nous avons des copropriétés qui sont en difficulté.

Pour terminer la communication, il est important de prendre du temps, car il s'agit de la traduction concrète de ce que nous pouvons discuter, que nous avons évoqué à travers le Plan climat, à travers le Plan Local d'Urbanisme et bioclimatique. Nous avons aussi abordé ces sujets. Il y a des traductions concrètes.

Comme Marie-José avait pu donner une opération dans le 13<sup>e</sup>, menée dans le logement social, nous avons aussi une opération qui a été menée dans le 13<sup>e</sup>, qui va être menée, puisqu'elle est engagée en 2022, c'est la rénovation de l'immeuble qui est 22, boulevard Kellermann. C'est à Tour Chambord, pour ceux qui voient, parce que 22, boulevard Kellermann, cela ne parle pas à tout le monde, mais la Tour Chambord est en bordure du boulevard Kellermann. Pendant très longtemps, la rénovation n'avancait pas, pour des raisons financières, pour des raisons d'accompagnement, pour des raisons de compréhension. Elle a intégré le dispositif Eco-rénovons en décembre 2021 et le scénario retenu a été voté en 2022 par la copropriété qui prévoit des travaux complets pour la rénovation de cette tour avec une isolation thermique par l'extérieur, le remplacement des menuiseries des parties communes, le remplacement des menuiseries en parties privatives, la réfection d'étanchéité, l'isolation de la toiture-terrasse et la modernisation de la ventilation. Tout cela, pour un gain énergétique prévu de 35 %, ce qui est loin d'être négligeable, et atteindre le label bâtiment basse consommation.

Le coût global du projet s'élève à 6,5 millions d'euros. La copropriété a bénéficié courant 2022 de l'engagement financier de la Ville de Paris et de l'ANAH pour une part de ses travaux. Ainsi, la copropriété peut prétendre à une aide collective dite « performantielle » de l'ordre de 709 000 euros, sur 6,5 millions. Le projet de la copropriété lui ouvre également droit aux aides de l'ANAH, MaPrimeRénov' et Copropriétés, dont nous parlons beaucoup dans les médias, à hauteur de 888 000 euros. Cela vient se rajouter.

Ainsi, le taux de financement du projet par les pouvoirs publics s'élève à 30 % sur un reste à charge moyen de 21 000 euros par logement. Cela réduit de façon assez conséquente la facture. Et les taux de financement peuvent même atteindre jusqu'à 80 % pour les copropriétaires occupants aux revenus les plus modestes avec des aides complémentaires.

Vous voyez, les aides que nous pouvons apporter, au-delà, je le disais au début, de l'acculturation, il y a aussi un appui technique et un appui financier que peut apporter l'Agence Parisienne du Climat et la Ville de Paris pour la rénovation des copropriétés. Encore une fois, nous sommes au début du processus, il va vraiment falloir la démultiplier dans les années qui viennent.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup, Éric Offredo. Vous voyez à travers ces deux communications l'effet environnemental très important, avec des gains de 50, voire 60 %. Chez les bailleurs, il y a parfois des opérations très impressionnantes.

C'est un changement aussi du paysage urbain, un vrai changement du paysage du 13<sup>e</sup>, cela se voit en traversant les rues. Cela change surtout la vie de nombre d'habitants, qu'ils soient locataires ou copropriétaires. Il s'agit d'un effet très fort et l'effet incitatif est très important, nous le voyons pour les copropriétés, pour les bailleurs, qu'ils soient ou non dans le giron de la Ville de Paris. Ils nous le disent en

tout cas. C'est pour cela qu'à chaque Conseil, nous avons une litanie, dans le bon sens du terme, d'opérations qui sont lancées.

Merci pour cette double communication.

Je laisse tout de suite la parole à Bérangère sur les lauréats du budget participatif pour vous en donner les résultats. Ensuite, nous aurons un vœu qui sera présenté à notre Conseil.

**Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE :** Merci beaucoup. Le budget participatif rythme désormais depuis plusieurs années la participation citoyenne à Paris. Vous connaissez bien le calendrier de ce dispositif. En janvier, les projets sont déposés. Ensuite, ils sont étudiés par les services. Puis la phase de vote a lieu aux alentours du mois de septembre. Cette année, les habitants ont pu voter du 7 au 26 septembre. Je souhaitais vous faire un retour concernant les résultats.

Tout d'abord, en termes de participation, nous maintenons dans l'arrondissement une participation élevée et le nombre de votes est stable par rapport à l'année dernière, puisque nous sommes aux alentours de 17 000 votes. Le budget participatif est l'occasion pour les habitants de proposer des projets dans la première phase de ce dispositif, mais plus globalement, au moment du vote, de faire part de leur priorité d'investissement pour la Ville, puisque vous le savez, le budget participatif, et il est très important de le rappeler, n'est pas un budget à part, une enveloppe à part, mais bien une partie du budget d'investissement de la Ville. Nous sommes retournés à un système d'enveloppe, et il y avait dans l'édition de cette année 7,9 millions d'euros, dont au moins 2,590 millions dédiés aux quartiers populaires.

Nous avons six regroupements de projets lauréats. Le premier qui s'intitule "Des espaces verts conviviaux" et concerne la création de jeux, rénovation et d'espaces de manière générale qui concernent les espaces verts. Sont concernés les jardins Berthe-Morisot, Charles-Trenet, le square Gustave-Mesureur, le square René-Le Gall et également quatre résidences seniors du 13<sup>e</sup> et ce seront des créations de jardins pédagogiques, jardins partagés et solidaires.

Un deuxième regroupement plus géographique qui concerne le quartier Chevaleret et qui regroupe le projet de l'association Résoquartier, puisqu'ils ont pour projet de créer un nouveau restaurant solidaire. Dans ce regroupement, il y a également la rénovation du gymnase Cerdan.

Troisième regroupement, Perfectionnons le sport dans les quartiers du 13<sup>e</sup> avant Paris 2024, qui concerne le stade de la Poterne des Peupliers, le terrain de basket situé derrière le gymnase Bourneville-Kellermann, et la rénovation du stade Pelé, anciennement appelé Boutroux.

Un quatrième regroupement qui concerne des îlots de fraîcheur pour les cours d'écoles et de collèges. Il s'agit d'un regroupement très largement plébiscité depuis de nombreuses années, puisque c'est un investissement considéré comme prioritaire pour les habitants.

Cinquième projet issu de la concertation concernant le code de la rue qui a été menée par les conseils de quartier aux alentours de mai-juin et qui fait le lien avec la rénovation du terrain sportif Jenner qui se trouve rue Jenner en face des écoles.

Enfin, le sixième regroupement qui est un regroupement qui s'intitule "Davantage de moyens pour les associations en quartier populaire" et qui regroupe un certain nombre de projets des associations Solidaya, de l'ARBP, d'Aventure Kacila, de Radio Olympiades et de l'association Les Parques.

Je tenais à vous faire part des résultats, mais aussi et surtout à souligner, derrière tous ces regroupements de projets, ces projets qui constituent les regroupements, le travail considérable et un temps considérable passé par les conseils de quartier, par les associations, par les collectifs ou simplement par des habitants à titre individuel qui créent ces projets, qui y réfléchissent, qui les rédigent.

Je tiens en notre nom à tous à les remercier ce soir pour cet investissement et pour tous ces beaux projets pour l'arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Je m'y associe aussi, ainsi que toute l'équipe qui a organisé les votes. Nous sommes les éternels Poulidor parisiens. Nous arrivons toujours deuxième, avec une vraie constance, en nombre de votants. Et pourtant, nous ne sommes pas le plus gros arrondissement parisien, loin de là. Tout cela est très positif et prouve que la démocratie participative dans le 13<sup>e</sup> fonctionne bien.

Pas de demandes d'intervention, nous allons passer au vœu.

#### V13 2023 017 Vœu relatif au devenir du centre de santé Moulinet

**M. LE MAIRE** : Je laisse tout de suite la parole à Wilfried Bétourné. Nous terminerons notre Conseil par ce vœu.

**Wilfried BETOURNE** : Merci, Monsieur le Maire. Concernant ce vœu, pour faire simple, il s'agit d'apporter notre soutien au centre de santé Moulinet, un centre de santé que connaissent bien les habitants et les habitantes du 13<sup>e</sup> arrondissement, qui permet de bénéficier d'une offre de soins de spécialistes en secteur 1 et qui remplit une mission de service public, une mission très importante.

Ce centre de santé s'est trouvé menacé par deux choses. La première, ses locaux, dont la pérennité du bail était menacée par le propriétaire. Sur ce plan, il y a eu des évolutions, une décision de justice notamment et une action côté mairie du 13<sup>e</sup> avec le placement de la parcelle au PLU bio-climatique comme équipement de santé pour pérenniser le maintien d'une activité de santé sur ce site.

L'autre problème auquel a été confronté ce centre Moulinet, ce sont les errements du groupe AVEC qui est gestionnaire de ce centre. Le groupe AVEC, pour résumer, est un opérateur de santé non lucratif qui, comme beaucoup d'opérateurs de santé non lucratifs, assure des missions de service public, mais qui a connu ces dernières années une croissance assez effrénée avec des acquisitions multiples de cliniques, d'hôpitaux, mais aussi d'une diversification d'activités dans des centres de vacances, dans des hôtels, etc. Cette activité un peu tentaculaire a conduit à des difficultés de gestion assez importantes aujourd'hui et des difficultés financières très conséquentes qui nous font craindre pour la pérennité de l'activité.

En parallèle de cela, des difficultés judiciaires avec le patron de cette structure qui est mis en examen dans différentes affaires.

Tous ces éléments font craindre pour le devenir du centre de santé Moulinet, pour le devenir de l'ensemble des équipements de santé gérés par le groupe AVEC. Cela a déjà fait l'objet d'interpellations ministérielles, notamment par des sénateurs écologistes, pour s'assurer que l'État avait bien conscience de la situation et mettrait en place les mesures nécessaires pour pérenniser les activités de ce groupe AVEC en matière de santé.

Comme nous sommes concernés en mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement par cet équipement qui est très important pour nous, en tant qu'élus, nous devons pouvoir nous positionner et apporter notre soutien et rappeler à l'État qu'il a pris des engagements devant la représentation nationale et que nous aimerions que ses engagements soient tenus, y compris dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, que nous soyons associés en tant que collectivité locale aux discussions qui ont cours actuellement avec l'opérateur privé et qu'il y ait enquête de l'État pour s'assurer que la pérennité des activités soit assurée.

Il est important aussi qu'en tant qu'élus d'arrondissement, nous puissions apporter notre soutien aux personnes qui travaillent dans ce centre de santé, qui assurent des missions formidables au quotidien et pour les usagers de ce centre de santé qui se sont constitués en collectif. Nous devons leur rappeler que nous sommes à leur côté pour ce combat important pour nous.

Je vous demande si vous voulez bien voter ce vœu, je l'espère, à l'unanimité.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Wilfried Bétourné. Evidemment, nous allons le voter, mais je vais laisser déjà la parole à mes collègues. Je vais commencer par Jean-Noël Aqua, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

**Jean-Noël AQUA** : Merci, Monsieur le Maire et merci aux élus écologistes d'avoir été à l'initiative de ce vœu. Nous sommes tous d'accord pour dire que le centre du Moulinet est un centre extrêmement important dans l'offre de soins à destination de beaucoup de populations et de l'ensemble des populations, quels que soient leurs revenus et leur classe sociale dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Je note et je me félicite que nous arrivions à être convergents, en tout cas sur ce sujet, et que nous ayons apporté sans faille et dès le début, les élus de notre majorité, notre soutien à ce centre du Moulinet.

Nous avons la démonstration des limites d'une certaine forme de gestion de la santé, même s'il y a des éléments conjoncturels que nous pouvons bien comprendre. La question, peut-être à l'avenir, d'une municipalisation du centre de santé, pourrait être envisagée afin de pérenniser un modèle qui me semble plus robuste en matière économique, mais en matière de pérennité de l'activité, et plus intéressant pour plein d'autres aspects.

Vous savez, nous y militons depuis de nombreuses années, sur le fait d'ouvrir de nouveaux centres de santé municipaux dans le 13<sup>e</sup>, et cela pourrait être l'occasion de converger sur ce point. Nous voterons ce vœu.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, et évidemment, je partage ces propos. Monsieur Chang Hua Peng a demandé la parole.

**Chang Hua PENG** : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais réagir par rapport à ce vœu, puisqu'en réalité ce qui me pose un problème, ce n'est pas tant le fond, puisque je rejoins l'analyse posée par Wilfried sur la nécessité de l'offre de soins en secteur 1, dans le 13<sup>e</sup> et en France de manière générale, mais dans le 13<sup>e</sup>, cela est important.

Malgré tout, j'ai entendu des éléments sur des erreurs de gestion, et je trouve cela extrêmement grave de devoir, parce que ce sont des deniers publics, se substituer à ces erreurs de gestion et mettre les contribuables français à contribution. Puisque nous parlons en réalité de nationalisation, si je comprends bien, je trouve particulièrement injuste de faire porter ces erreurs de gestion sur l'ensemble de la collectivité. Cela porte atteinte au principe de séparation public entre et privé. Je rejoins ce que Jean-Noël Aqua disait, pour la robustesse des maisons médicalisées pluridisciplinaires.

La municipalisation serait la voie la plus adéquate et non une nationalisation d'un groupe entier avec des offres aussi variées d'hôtel et de vacances ce que je découvre ce soir, ainsi qu'une mise en examen par rapport à cette intervention orale. C'est pour cela que je m'abstiendrai sur ce vœu. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur Shoukry aussi a demandé la parole.

**Habib SHOUKRY** : Oui, un mot. Merci, Monsieur le Maire. Aujourd'hui, avec le vieillissement des médecins et les consultations à 25 euros et une population CMU, AME, etc., et le montant des loyers à Paris et le fait que les médecins ne souhaitent plus avoir le rythme qu'ils pouvaient avoir auparavant en faisant des gardes longues, en voyant énormément de médecins, etc., nous allons vers cette médecine de ville dans des centres médicaux. Ils permettent à la fois de prendre en charge les patients et tous les types de patients à un coût accessible et dans des conditions de travail probablement plus souhaitables pour les médecins. Il y a des problèmes au centre de santé Moulinet depuis des années. Et je voulais aller dans le sens de Jean-Noël Aqua, je suis favorable à ce que cela devienne municipal, si possible, parce que nous allons dans ce sens.



**Anne SOUYRIS :** Un mot sur le sujet des centres de santé et celui-ci en particulier. Nous nous sommes beaucoup battus à la fois pour rénover les centres de santé ces dernières années, tous ceux de Paris, notamment celui d'Edison, mais ce n'est pas encore terminé. Il faudra encore arriver à le rénover complètement et à en faire un centre pleinement fonctionnel. Je suis tout à fait d'accord avec toi et avec vous sur la question de faire plus de centres de santé. Nous l'avons voté en Conseil de Paris, le fait de mettre en place plus de centres de santé à Paris.

La question est de savoir s'ils sont municipaux ou associatifs. Je ne parle pas de ceux qui sont à but lucratif et ceux qui sont en secteur 2. En secteur 1, c'est la question du modèle économique qui est quand même très dysfonctionnel et qui pose un problème à de nombreux centres. Il ne faudrait pas que tous ceux qui sont associatifs ferment. Il s'agit d'un vrai sujet. Je m'apprête à poser une question en ce sens à Aurélien Rousseau, à notre ministre de la Santé, pour lui demander de quelle manière il peut et va rénover toute cette question de modèle économique, pour aller dans ce sens, puisqu'il y a eu des déclarations pour avoir plus de centres de santé. Le Gouvernement a été dans cette voie. Pour dire cela, après, il faut que le modèle économique suive. Il y a de plus en plus de centres de santé municipaux dans les villes, en particulier où il y a des désertifications médicales importantes. C'est une vraie marche à suivre. Je crois que Paris n'est pas du tout le dernier en la matière.

Je vous donnerai la réponse du ministre sur cette question, où il y a un seuil à franchir pour pouvoir pourvoir à ce manque médical. Et je ne suis pas sûre que c'est parce que les médecins ne sont pas assez bien traités. C'est surtout que nous changeons aussi de modèle global et que les médecins n'ont plus envie de travailler comme ils travaillaient, c'est-à-dire de manière quasiment sacerdotale. Et c'est bien, le partage du travail doit exister aussi là et il faut réaliser un travail autrement et nous devons pouvoir arriver à un travail collectif qui existe dans les centres de santé, qui plaise aux médecins et qui fonctionne. Merci.

**M. LE MAIRE :** Merci. Pour conclure, j'irai dans le sens de ce que vient de dire Anne Souyris, le vrai problème est d'abord l'absence d'un financement correct pour les centres de santé. Tous les centres de santé que nous connaissons sont tous en difficulté. Celui de la Croix-Rouge aux Olympiades, d'ailleurs, que la Croix-Rouge a voulu vendre au privé, et le privé a renoncé en regardant le trou dans la caisse. Ce centre du Moulinet qui sert à énormément d'usagers du 13<sup>e</sup> est en grande difficulté, tout simplement parce que l'équilibre économique est quasiment impossible à trouver. Nous le voyons avec nos centres municipaux et les centres associatifs sont dans la même situation. Il y a un déficit de financement de cette partie de la santé.

La santé coûte cher, mais il y a une branche qui est spécifiquement sous-financée, c'est celle des centres de santé. Et tant qu'il n'y aura pas ce rééquilibrage, la situation sera très compliquée. Dans le 13<sup>e</sup>, si nous assistons à la fermeture du centre Moulinet et du centre de la Croix-Rouge, il s'agit d'une file active énorme. Beaucoup de personnes précaires qui seront en très grande difficulté, mais plus largement, beaucoup d'habitants du 13<sup>e</sup> qui, tout simplement, arrivent à se faire soigner en secteur 1 et n'arriveront plus à le faire demain.

Je suis extrêmement inquiet par cette situation. Je ne suis pas le seul. Beaucoup de maires qui disposent de centres de santé qui sont en difficulté sont dans la même situation et il est important de se mobiliser, de se retrouver le plus nombreux possible pour voter ce vœu. C'est un geste, mais un geste important et cela permettra de lancer l'alerte.

Je vais soumettre ce vœu à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie, ce vœu est adopté à l'unanimité, donc moins une abstention.

**POUR : 35 (DONT 5 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**

**NPPV :**

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

**M. LE MAIRE** : Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon appétit.

La séance est levée à 20 h 40.

**M. Emmanuel COBLENCÉ**



**Conseiller de Paris**

**M. Jérôme COUMET**



**Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement**